



Rapport sur la mise en œuvre des

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

à l'occasion de la revue nationale de la France
au Forum politique de haut niveau sur le développement durable
Juillet 2016 - New York



SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF.....	P.4
1) LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE : ACQUIS ET DEFIS	
2) UNE POLITIQUE INTERNATIONALE ET DE DEVELOPPEMENT AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
3)LA METHODE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : LE CHOIX D'UN CADRE PARTICIPATIF	
ETAT DES LIEUX ET BONNES PRATIQUES AU REGARD DES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
ODD 1 PAS DE PAUVRETE.....	P.14
ODD 2 FAIM « ZERO ».....	P.16
ODD 3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE.....	P.18
ODD 4 EDUCATION DE QUALITE.....	P.20
ODD 5 EGALITE ENTRE LES SEXES.....	P.22
ODD 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT.....	P.24
ODD 7 ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE.....	P.26
ODD 8 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE.....	P.28
ODD 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE.....	P.30
ODD 10 INEGALITES REDUITES.....	P.32
ODD 11 VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES.....	P.34
ODD 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES.....	P.36
ODD 13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES..	P.38
ODD 14 VIE AQUATIQUE.....	P.40
ODD 15 VIE TERRESTRE.....	P.42
ODD 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES.....	P.44
ODD 17 PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS.....	P.46
NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSE.....	P.48

|

RAPPORT
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
PRESENTE A L'OCCASION DE LA REVUE NATIONALE VOLONTAIRE DE LA
FRANCE AU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT
DURABLE
(JUILLET 2016, NEW YORK)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La France a soutenu l'adoption en septembre 2015 par les Nations Unies de « l'Agenda 2030 du développement durable », qui fixe 17 objectifs de développement durable afin d'éradiquer l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète.

Cette première démarche universelle apporte un cadre inédit aux politiques de développement pour les quinze prochaines années. Elle s'inscrit dans le prolongement des huit objectifs du Millénaire pour le développement qui ont été mis en œuvre depuis 2000. Ces objectifs ont conduit à de réels progrès en matière de lutte contre la faim, la pauvreté, la mortalité infantile, le recul des pandémies, ou en faveur de l'accès à l'eau et l'éducation.

A la différence des objectifs du Millénaire pour le développement, les nouveaux objectifs de développement durable ont une dimension universelle et couvrent l'ensemble des enjeux de développement dans tous les pays. Adossés aux objectifs de réduction de la pauvreté, figurent de nouveaux objectifs auxquels la France est attachée, en matière de préservation de l'environnement, d'égalité entre les sexes, de couverture médicale universelle, de lutte contre les flux financiers illicites et la corruption, ou encore de bonne gouvernance.

Compte tenu de son engagement ancien et constant en faveur du développement durable, la France s'est portée candidate pour présenter sa démarche de mise en œuvre de « l'Agenda 2030 » dès le premier forum politique de haut niveau organisé depuis l'adoption de cet agenda.

Nourri par des consultations de la société civile, ce rapport dresse un premier état des lieux de la mise en œuvre en France de chacun des 17 objectifs de développement durable, en identifiant les principaux enjeux et défis, les orientations de l'action du gouvernement, ainsi que des bonnes pratiques ou mesures emblématiques d'ores et déjà mises en œuvre, dans un esprit de partage d'expériences.

1) LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE : ACQUIS ET DEFIS

- La France a atteint un **niveau et une qualité de vie élevés**, fondés sur des systèmes inclusifs de protection sociale (assurance chômage, minima sociaux, politique de redistribution) et d'accès universel aux soins, aux biens et services fondamentaux (eau, énergie, alimentation de qualité, éducation). Elle a également développé des infrastructures publiques et privées de pointe : innovation et recherche, transports, communication, patrimoine culturel.
- **Des efforts restent toutefois à réaliser**, notamment en matière de réduction des **inégalités** sociales, scolaires et entre les sexes, de maintien en bon état des écosystèmes et de **gestion durable des ressources** naturelles. Dans un contexte de croissance faible, le niveau de **chômage**, malgré une baisse au cours de ces derniers mois, reste durablement trop élevé, notamment chez les jeunes.

➤ LA FRANCE MET EN ŒUVRE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT ET PROMEUT LE DEVELOPPEMENT DURABLE.

- Dès le 17 août 2015, avant la COP21, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a traduit juridiquement l'engagement volontaire de la France de **réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990**.
- La loi fixe comme objectifs de **porter la part des énergies renouvelables à plus de 30 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030** et de baisser à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité à horizon 2025.
- Par ailleurs, le gouvernement a fait adopter par le Parlement une « **contribution climat-énergie** » sur les émissions de gaz à effet de serre intégrée aux taxes applicables sur les produits pétroliers, dont la trajectoire, d'ores et déjà adoptée par le Parlement, est fixée à 56€/tonne de CO2 en 2020, puis à 100€/tonne en 2030. Il proposera au Parlement de **mettre en place dès 2017 un prix plancher du carbone dans le secteur de la production électrique d'environ 30€/tonne**.
- En juin 2016, **la France a été l'un des premiers pays industrialisés à mener à son terme la procédure interne pour ratifier l'Accord de Paris** et elle travaille avec ses partenaires européens afin que l'UE dans son ensemble ratifie au plus vite. Afin de contribuer au relèvement de l'ambition collective, **la France s'est engagée à réviser son objectif de réduction des émissions d'ici 2020**.

➤ LA FRANCE, TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANTE VERTE

- Le gouvernement français a lancé en 2013 une initiative, la « Nouvelle France Industrielle », qui vise à **positionner les entreprises françaises sur les nouveaux marchés économiques porteurs**. Les projets soutenus dans ce cadre intègrent des objectifs environnementaux.
- Deux solutions industrielles sont plus particulièrement axées sur la transition énergétique : « nouvelles ressources » et « ville durable ». Par ailleurs, le programme gouvernemental « Industrie du futur », qui vise à moderniser l'appareil productif français par l'utilisation des technologies numériques, inclut un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels.
- Territoires d'expérimentation de la transition écologique, les collectivités françaises sont encouragées à mettre en place des solutions visant à développer la rénovation thermique du

bâti et des réseaux de transports propres, notamment grâce au fonds de transition énergétique (doté de 750 millions d'euros sur trois ans), à promouvoir la sobriété en carbone et la nature en ville et à lutter contre la ségrégation socio-spatiale. Les zones rurales sont particulièrement impliquées dans cette démarche environnementale, à travers la promotion de l'agro-écologie afin d'assurer une alimentation saine et en quantité suffisante.

- La France figure parmi les dix pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées, principalement en raison des pressions qui s'exercent en Outre-mer et dans l'espace méditerranéen. Elle a pris des mesures pour préserver ses écosystèmes marins et terrestres face à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, le changement climatique ou encore la pollution.
- Ainsi, le projet de loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en cours d'adoption, prévoit la ratification du Protocole de Nagoya, la reconnaissance de la notion de préjudice écologique, la mise en place de plans d'actions pour toutes les espèces menacées en France, le renforcement de la protection de la biodiversité marine, l'interdiction des néonicotinoïdes et l'échange de semences traditionnelles.

➤ **LE GOUVERNEMENT MOBILISE POUR L'EMPLOI**

- En décembre 2015, la France affichait un **taux de chômage de 10,2%**, se situant juste en dessous de la moyenne de la zone euro (10,4%). En revanche, la part des personnes de moins de 25 ans recherchant un emploi y était de 25,9%, contre 19,7% dans la zone euro.
- La France a mis en place depuis trois ans un **plan de lutte contre le chômage articulé autour de trois priorités** :
 - La première repose sur l'allègement des charges sociales à travers, notamment, le plan d'urgence pour l'emploi, qui devrait conduire à un million d'embauches au cours de l'année 2016.
 - La deuxième vise à améliorer la formation professionnelle, à travers la réforme de ce dispositif national et grâce aux mesures prises en 2016 visant à doubler le nombre de formations pour les demandeurs d'emploi. Il s'agit de former au total un million de personnes, soit 20 % des chômeurs.
 - Enfin, si d'ici à 2020, 600 000 salariés partiront chaque année en retraite en moyenne, dans le même temps 700 000 jeunes entreront chaque année sur le marché du travail. Aussi, pour faciliter l'emploi des jeunes, la loi du 1er mars 2013 a instauré le « contrat de génération ». Ce dispositif permet l'embauche de jeunes en contrat à durée indéterminée et le maintien en emploi des seniors, tout en facilitant la transmission des compétences professionnelles. En septembre 2015, plus de 100 000 jeunes et seniors étaient bénéficiaires du « contrat de génération ».
- Si cette politique ambitieuse commence à porter ses fruits, le nombre de jeunes entrant chaque année sur le marché du travail nécessite de poursuivre une politique de l'emploi offensive, couplée à une politique industrielle renouvelée.

➤ **UN SYSTEME DE SOLIDARITE SOCIALE ELEVE, DONT LA VIABILITE FINANCIERE DOIT ETRE PRESERVEE.**

- La France a développé depuis 70 ans un **système de sécurité sociale qui permet de protéger les personnes résidant en France des risques sociaux** (maladie, accidents, protection de la famille) et assure leurs revenus de retraite.
- **Toute personne séjournant légalement en France a par ailleurs l'assurance de bénéficier d'un revenu minimum et de services essentiels** (éducation, aide au logement, accès à l'énergie, à la culture, etc.), qui sont autant de mécanismes d'inclusion sociale et de sortie de la pauvreté. Ils prennent la forme d'aides sociales, de revenus complémentaires ou de services publics gratuits.
- La France favorise aussi l'accès à la culture et au patrimoine de toutes les catégories de population, en particulier grâce à des programmes ciblant les jeunes des territoires les moins aisés.
- Ces dispositifs sont principalement fournis par l'Etat et les collectivités territoriales, mais **la société civile y contribue également de façon significative**. Les associations et de nombreuses entreprises jouent un rôle important en termes de solidarité, par la fourniture de repas gratuits, par des actions contre l'illettrisme et pour la réinsertion sociale ou professionnelle.
- La France assure également la **redistribution des richesses entre ses territoires**. Les anciennes zones industrielles en reconversion profitent ainsi de fonds pour financer leur transition.
- Fruit d'une solidarité sociale et intergénérationnelle, ce système de solidarité devra, pour se maintenir à un niveau de qualité équivalent, voire renforcé, s'appuyer sur la **poursuite des efforts de rétablissement des comptes sociaux**.

➤ **DES EFFORTS RESTENT A FAIRE EN MATIERE DE REDUCTION DES INEGALITES SOCIALES**

- Aujourd'hui en France, **un ménage sur sept vit en dessous du seuil de pauvreté** (revenu inférieur à 960 euros par mois) et un enfant sur cinq est confronté à la grande précarité. 22% des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté sont en situation d'insécurité alimentaire.
- Avec **78,3 % de bacheliers dans une génération en 2015**, la France a quasiment atteint son objectif de 80 %. Toutefois, le poids de l'origine sociale sur la réussite scolaire des élèves reste fort et on évalue à 20 % la proportion d'élèves en difficulté.
- En matière de rémunération, à temps de travail égal, **les hommes gagnent encore en moyenne 23,5 % de plus que les femmes**, en particulier chez les cadres.
- Pierre angulaire du vivre-ensemble et de la cohésion sociale, la lutte contre les inégalités exige un renouvellement des leviers de mobilité sociale. Le gouvernement français est totalement engagé dans ce sens. Un effort particulier est mené dans les espaces les plus en difficultés, de l'échelle du quartier à celle de la région, afin d'identifier les principaux facteurs d'inégalité et les réduire, en particulier par l'éducation et la formation.
- Inégalités sociales et inégalités environnementales vont de pair. Aussi, les politiques publiques en France ont également pour objectif de réduire l'exposition aux risques et aux nuisances (pollution, catastrophes naturelles, etc.), lutter contre la précarité énergétique et faciliter l'accès aux espaces naturels pour le plus grand nombre.

➤ **DES ACTIONS POUR RENFORCER LES DROITS FONDAMENTAUX ET LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

- La France est une démocratie établie, reposant sur un système politique et juridique robuste, offrant des garanties solides aux citoyens français et aux ressortissants étrangers pour faire effectivement valoir leurs droits. Les droits de l'Homme et l'égalité en droit de tous les citoyens sans distinction de sexe, d'origine ou de religion sont inscrits dans la constitution ; leur respect est garanti par le juge.
- Ce cadre a été renforcé ces dernières années par la mise en place d'autorités administratives indépendantes, par le renforcement du contrôle du juge, notamment quand des libertés publiques et individuelles sont en cause, et par des mesures législatives telles que la légalisation du mariage des personnes de même sexe.
- La France a également pris de nouvelles mesures sur le renforcement de la transparence de la vie politique, la simplification des démarches administratives, l'approfondissement des outils démocratiques, notamment via les dispositifs numériques (consultations publiques, conférences de citoyens, organisation de référendums locaux). Ainsi, chaque année, la « conférence environnementale » mobilise l'ensemble du gouvernement pour apporter des réponses aux demandes des représentants de la société civile : collectivités locales, syndicats, entreprises, ONG.

2) UNE POLITIQUE INTERNATIONALE ET DE DEVELOPPEMENT AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ **LA FRANCE, CINQUIEME BAILLEUR MONDIAL, S'ENGAGE A ACCROITRE SON EFFORT DE SOLIDARITE INTERNATIONALE**

- Entre 2013 et 2015, l'aide bilatérale française a contribué à la scolarisation de 2,6 millions d'enfants au primaire et au collège, à l'accès de 3,8 millions de personnes à une source pérenne d'eau potable et appuyé le développement de 150 000 petites entreprises.
- La France a renouvelé son engagement à accroître son **aide publique au développement, qui s'élevait en 2015 à 8,3 milliards d'euros, soit 0,37% du revenu national brut, dont 22% en faveur des pays les moins avancés.**
- **L'objectif est d'atteindre d'ici à 2030 la cible collective de l'Union européenne d'un niveau d'aide publique au développement de 0,7% du revenu national brut**, avec un effort spécifique en faveur des pays les moins avancés (allant de 0,15 à 0,20 % du revenu national brut, objectif à atteindre à court terme).
- Dans cette perspective, **la France s'est engagée à consacrer quatre milliards d'euros supplémentaires par an au financement du développement d'ici à 2020**, dont deux milliards pour le climat, amenant le volume des concours financiers de l'Agence française de développement à plus de 12,5 milliards d'euros par an. Dans ce cadre, elle augmentera le volume des financements alloués à l'adaptation contre le changement climatique pour atteindre un milliard d'euros par an en 2020. **Enfin, la France augmentera la part des dons de près de 400 millions d'euros d'ici 2020, par rapport à leur niveau actuel.**

➤ **LA FRANCE PLAIDE AU PLAN INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE.**

- Dès juillet 2014, la **loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale** anticipait l'adoption de l'agenda 2030 : elle met l'accent sur les différentes dimensions du développement durable (la croissance économique, la lutte contre la pauvreté, ainsi que la préservation de la planète), souligne la nécessité d'une approche intégrée et associe les acteurs non gouvernementaux à la définition des priorités d'actions.
- **La France a fixé dès 2013 à l'Agence française de développement l'objectif ambitieux de soutenir au moins 50% de projets ayant un co-bénéfice climat, objectif déjà atteint.**
- La France a **proposé une réforme de la gouvernance mondiale en matière d'environnement**, qui s'est traduit par le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Sur le plan scientifique, la France s'est fortement engagée pour la création de l'IPBES, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
- De même, la France s'est **fortement impliquée dans la négociation du nouvel « agenda 2030 du développement durable »** et s'est attachée à promouvoir un certain nombre d'objectifs qui constituent des priorités de sa politique de développement : la durabilité environnementale et climatique, l'égalité des genres (notamment les droits et la santé sexuels et reproductifs), la couverture santé universelle, la transparence, avec un objectif dédié à la gouvernance et à l'Etat de droit, ou encore les villes durables.
- la France a **accueilli et présidé la COP21 qui a conduit au premier accord universel sur le climat appelant au respect des droits de l'Homme et reconnaissant le rôle particulier des femmes. Elle plaide depuis pour une ratification rapide par toutes les parties.**
- Avec le Pérou, puis le Maroc et les Nations Unies, la France s'attache à **mobiliser l'ensemble de la société civile**, dans le cadre du « Plan d'action Lima Paris », qui fédère aujourd'hui 10 000 acteurs de plus de 180 pays rassemblés au sein de 70 coalitions internationales et multi-partenariales.
- Enfin, elle **défend également activement le principe d'une tarification carbone aux plans européen et international.**

➤ **LA FRANCE MET EN ŒUVRE UNE APPROCHE NOVATRICE DES OUTILS ET DES FINANCEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE.**

- La France a pris l'initiative en 2004, avec le Brésil et le Chili, de proposer la mise en place de **taxes internationales de solidarité** reposant sur les activités bénéficiant le plus de la mondialisation pour fournir des **financements innovants du développement**, en complément des ressources budgétaires. Elle a mis en place de telles taxes, sur les billets d'avion et sur les transactions financières, qui permettent notamment de financer la lutte contre les pandémies et contre le changement climatique.
- La France **soutient pleinement la vision large et modernisée du financement du développement**, mobilisant tous les acteurs et sources de financement disponibles, endossée dans le programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en juillet 2015 par la troisième conférence internationale sur le financement du développement.

- A cet égard, l'Agence française de développement dispose d'une **palette très large d'outils financiers** (dons, prêts concessionnels et non concessionnels auprès de partenaires publics et privés, prises de participation, garanties, etc.) et intervient auprès d'acteurs divers. Elle fait partie des rares institutions de développement pouvant intervenir en appui direct auprès des collectivités territoriales. L'association du secteur privé aux politiques de développement est également encouragée.
- La France a adopté en 2016 une stratégie intitulée « Innover ensemble » pour inciter les entreprises à aller au-delà de la **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)** et encourager les initiatives de l'économie sociale et solidaire. La France a également accru ces dernières années son soutien aux acteurs non étatiques, avec un objectif de doublement des financements alloués aux organisations non gouvernementales entre 2012 et 2017.
- La mobilisation des différents outils se fait **de façon différenciée selon le niveau de développement des pays partenaires et les enjeux traités**. A titre d'illustration, les deux-tiers des dons de l'Agence française de développement doivent bénéficier à 16 pays pauvres prioritaires en Afrique sub-saharienne.
- Début 2016, la France a engagé une **réforme du dispositif de coopération au développement** en rapprochant l'Agence française de développement de l'agence de développement national, la Caisse des dépôts et consignations, tout en renforçant ses moyens financiers, ce qui permettra d'accroître sa capacité d'intervention, mais aussi sa dimension multi-partenaire.

3) LA METHODE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : LE CHOIX D'UN CADRE PARTICIPATIF

➤ UNE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE S'APPUYANT SUR L'AUTORITÉ DU PREMIER MINISTRE ET SUR L'ENGAGEMENT PERSONNEL DES MINISTRES

- La déléguée interministérielle au développement durable et commissaire générale au développement durable, mandatée par le Premier ministre, a piloté la rédaction de ce premier rapport de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elle assure l'animation du réseau des hauts fonctionnaires au développement durable.
- Le 6 juin 2016, Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge du développement durable, et André Vallini, secrétaire d'Etat au Développement et à la Francophonie ont ouvert des ateliers de concertation sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Organisés en conclusion de la semaine du développement durable, ces ateliers ont réuni plus de 180 participants issus de toutes les sphères : solidarité internationale, environnement, social, éducatif, etc.

➤ **UN TRAVAIL A ETE ENGAGE POUR DEVELOPPER DES INDICATEURS DE SUIVI DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- La France s'est fortement investie dans le processus de définition des indicateurs mondiaux de suivi des objectifs de développement durable qui seront formellement endossés prochainement par l'Assemblée générale des Nations Unies. D'ores et déjà, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise auprès de l'ensemble des services statistiques des ministères une étude de faisabilité de leur production au niveau national. A court ou moyen terme, le service statistique public devrait être en mesure de produire un peu plus de la moitié des indicateurs (définition attendue ou approchée). Une transposition nationale des indicateurs pourra être réalisée.
- En phase avec l'objectif visant à développer de nouveaux indicateurs de richesse, la France s'est dotée, grâce à la loi du 13 avril 2015, de dix nouveaux indicateurs de richesse. Présentés en annexe de ce premier rapport, ils doivent être pris en compte dans la définition des politiques publiques pour assurer une meilleure mesure du progrès, au-delà du simple produit intérieur brut. Ils portent sur l'emploi, l'investissement, l'endettement du pays, la santé, les inégalités, l'éducation, la protection de l'environnement, le bien-être ressenti.
- Ces indicateurs, qui s'inscrivent dans la logique de « agenda 2030 », sont cohérents avec le programme national de réforme, déclinaison nationale de la stratégie de la Commission européenne « Europe 2020 » en faveur d'une croissance « intelligente », soutenable et inclusive.

➤ **LE GOUVERNEMENT A FAIT LE CHOIX DE MOBILISER LARGEMENT LA SOCIETE CIVILE DES CETTE PHASE PILOTE.**

- La France considère que l'implication de la société civile, du secteur privé et des citoyens est indispensable au succès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et, plus largement, à la définition des politiques publiques. Elle considère que l'approfondissement de la démocratie constitue l'une des meilleures réponses à la montée de toutes les formes de radicalisme et d'exclusion.
- Dans le cadre de la préparation de ce rapport, les instances nationales représentatives de la société civile, telles que le Conseil national de la transition écologique, le Conseil national du développement et de la solidarité internationale et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, ont été consultées. Le Conseil économique, social et environnemental a également été saisi par le Premier ministre et doit rendre un rapport à l'automne afin d'informer le prochain Comité interministériel de la coopération internationale et du développement.
- Pour nourrir la réflexion du gouvernement dans l'élaboration du prochain plan d'action national, un comité d'experts internationaux a été constitué. La pluridisciplinarité de ce comité vise à garantir la prise en compte des défis qui se posent dans leur ensemble et de mieux appréhender le caractère systémique des objectifs de développement durable.
- Une consultation publique par internet, accessible à tous, a été lancée afin de garantir l'inclusivité du processus de consultation.

➤ **PROCHAINES ETAPES : L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Un plan d'action national sera élaboré en veillant à associer tous les acteurs à chaque étape (définition, mise en œuvre, suivi et évaluation, révisions périodiques).
- Sous le mandat d'une mission parlementaire, les inspections générales des ministères pourraient analyser les politiques sectorielles conduites dans leurs domaines afin de réaliser une évaluation plus fine des politiques publiques au regard des objectifs de développement durable. Les résultats de ces évaluations pourraient faire l'objet de recommandations et nourrir le débat public et citoyen.
- Le plan d'action national reposera sur l'ambition de la mobilisation la plus large possible pour la réussite des objectifs de développement durable : vision commune, mesures gouvernementales et orientation des politiques publiques vers un développement durable, accompagnement des acteurs dans leurs champs d'activités, notamment des acteurs économiques, appropriation par les citoyens des objectifs de développement durable, déclinaison à toutes les échelles de territoires (national, régional et local), actions internationales, notamment dans le cadre de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie et des Nations Unies, mise en synergie et mise en valeur des initiatives et bonnes pratiques de tous les acteurs, etc.
- Des ateliers de concertation pourraient être organisés dans les régions à l'automne 2016 afin que les acteurs locaux puissent s'approprier les objectifs de développement durable et contribuer au plan d'action national. Des diagnostics locaux partagés pourraient être réalisés afin d'identifier les atouts et les défis des régions métropolitaines et ultramarines au regard des 17 objectifs de développement durable. Les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux pourraient être utilement associés à la réalisation de ces diagnostics.
- Une plateforme internet participative (www.agendafrance2030.gouv.fr) proposera une agora numérique ouverte à tous les acteurs et citoyens pour diffuser les bonnes pratiques et recommandations, assurer le suivi, mobiliser les coalitions.
- La prise en compte des objectifs de développement durable pourrait également être inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Comité interministériel de la coopération internationale et du développement.
- Chaque année, la semaine européenne du développement durable constituera un moment de mobilisation et de mise en valeur des projets des acteurs de la société.



ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

ORIENTATIONS

- Lutter contre **la pauvreté sous toutes ses formes** et contre la **précarisation** des enfants de moins de 18 ans
- Réduire la proportion de **travailleurs pauvres**, notamment quand il s'agit de femmes élevant seules leurs enfants
- Assurer l'accès des personnes vulnérables aux **services de base**
- Promouvoir et encourager à l'international **l'approche par les droits** pour lutter efficacement contre la pauvreté

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

Assurer l'accès des personnes vulnérables aux droits fondamentaux est la première étape de leur accompagnement vers l'autonomie. Avec plus de 2,6 milliards d'euros supplémentaires à l'horizon 2017, le gouvernement fait de la lutte contre la pauvreté un axe prioritaire de sa politique, en veillant à ce que l'accès aux services de base soit assuré pour tous. Déjà en 2013, 6,8 millions de personnes bénéficient de minima sociaux (DREES, 2014).

Par ailleurs, le logement de tous est une priorité en France. Ainsi, le droit au logement opposable est inscrit dans la loi, les logements locatifs sociaux représentent environ 20% des résidences principales et des aides

10% de la
population bénéficie
de minima sociaux
DREES (2014)

importantes sont consacrées au logement des ménages modestes. De même, l'accès des plus démunis à la culture, au sport et aux vacances ainsi qu'à la nature sont renforcés, avec l'appui du réseau associatif français.

En France, cependant, un ménage sur sept vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté et un enfant sur cinq est confronté à la grande précarité. Les femmes constituent 52,9% des pauvres en 2013 (Insee) et les jeunes non-diplômés s'avèrent également plus vulnérables. De plus, la proportion des travailleurs pauvres est importante, en particulier pour les femmes élevant seules leurs enfants qui vivent pour un tiers d'entre elles en dessous du seuil de pauvreté.

A L'INTERNATIONAL

La France s'est toujours engagée en faveur de la reconnaissance par les Nations unies des relations entre droits de l'homme et lutte contre la pauvreté. En matière d'accès aux services sociaux comme l'éducation et la santé, elle s'engage dans sa politique de développement et de solidarité internationale afin de permettre à tous de vivre dignement. C'est pourquoi elle a porté, durant l'ensemble de la négociation, une approche par les droits : sexuels et reproductifs, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, à la santé, à l'éducation, au logement, etc. Ce sont des droits fondamentaux universels et les conditions d'un développement durable. Ils sont à la source d'une vie

décente pour tous. Leur violation est à la fois cause et conséquence de la pauvreté. La France est déterminée à ce que les droits de l'Homme bénéficient de la même manière à tous.

L'exclusion et la précarité sont ainsi à la source de sociétés instables et de tensions politiques et sociales. La majorité de la population qui vit sous le seuil de pauvreté étant en zone rurale, la sécurisation des droits d'accès à la terre et aux ressources naturelles constitue un pilier pour l'éradication de la pauvreté. La France s'est ainsi engagée pour la mise en œuvre des directives volontaires pour la gouvernance des régimes fonciers.

LES RENDEZ-VOUS DU DROIT

En moyenne, 50% des ayant-droit au revenu de solidarité active (RSA) ne recouraient pas aux aides sociales fin 2011, par manque d'information ou par peur d'être stigmatisé. Ainsi, les « rendez-vous du droit » permettent de mieux accompagner les personnes vulnérables dans l'accès à leurs droits sociaux. Près de 110 000 rendez-vous du droit ont déjà été organisés par les caisses d'allocation familiales (2014). L'objectif à horizon 2025 est de limiter à 20% le non-recours.

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

génère plus de deux millions d'emploi, et représente le premier employeur du secteur de l'action sociale en 2013. Elle rassemble les associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales qui répondent à plusieurs conditions : avoir une utilité sociale, limiter les écarts de salaire des employés, assurer une démocratie d'entreprise et limiter voire supprimer le poids des actionnaires.



L'accès aux droits a été consacré en tant que priorité gouvernementale et constitue à cet effet l'un des principes fondateurs du Plan pluriannuel (celui du « juste droit »), à travers une approche élargie, dépassant le seul prisme des droits sociaux.

PLAN PAUVRETE

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2015-2017 innove en accompagnant les personnes pour un meilleur accès à l'emploi, au logement, aux droits, ou encore à la scolarité. L'une des mesures phares est la création de la prime d'activité. 5,6 millions d'actifs y sont éligibles, dont un million de jeunes, pour une dépense annuelle estimée à 4 milliards d'euros. Les droits à la retraite des salariés les plus précaires ont également été améliorés par la réforme des retraites de 2014.

Des collectivités mettent en place des actions innovantes telles qu'un dispositif de **MICROCREDIT SOCIAL** afin de lutter contre l'exclusion bancaire, en prenant à leur charge 50% du montant des intérêts.

Promouvoir l'inclusion financière constitue une autre dimension de l'action de la France. En Côte d'Ivoire, elle soutient des femmes regroupées dans des **CAISSES D'EPARGNE VILLAGEOISE**, afin de leur permettre de gagner en indépendance et ainsi de sortir de la pauvreté. Au Niger, où plus de 85% de la population vit avec moins de 2 \$ par jour et n'a pas accès au secteur bancaire, elle appuie la **CREATION D'UNE INSTITUTION DE MICROFINANCE** à Niamey pour les petits entrepreneurs informels.





ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

ORIENTATIONS

- Assurer une **alimentation saine et en quantité suffisante** pour tous et lutter contre toute forme de **malnutrition**
- Renforcer les **pratiques agricoles** productives préservant les écosystèmes et renforçant les capacités d'adaptation aux changements climatiques
- Maintenir une **diversité génétique** des espèces, et assurer le **partage des bénéfices** de leur exploitation
- Assurer le bon fonctionnement des **marchés de denrée alimentaires** pour limiter les fluctuations des prix
- Renforcer **agriculture familiale** dans ses dimensions environnementales et économiques, en tant que vecteur de lutte contre la malnutrition

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

La France promeut une agriculture familiale, productrice de richesses et d'emplois, et respectueuse des écosystèmes et de la biodiversité. Elle s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (il représente 100 à 160€ par an et par personne en 2015 selon l'ADEME) et le développement d'une agriculture plus responsable, qui prend en compte les impacts du changement climatique. Ainsi, le marché bio français a été multiplié par deux en cinq ans, et la France compte la troisième surface bio de l'Union Européenne, avec 4,14% de la surface agricole utile française en 2014 (Agence Bio), pour un objectif de 8 % d'ici 2017 (programme Ambition Bio 2017). Par ailleurs, le déploiement de systèmes

14,3% des exploitations sont

comme engagées en agro-écologie
(GIEE, Agriculture biologique,
certification environnementale, MAEC)
Ministère de l'Agriculture

alimentaires territorialisés, basés sur des circuits courts entre producteurs et consommateurs, est également favorisé par des collectivités et acteurs territoriaux innovants : préservation des terres agricoles, soutien aux petites exploitations et à l'agriculture familiale, politiques foncières en faveur d'un accès équitable à la terre, création de conseils locaux de gouvernance alimentaire, augmentation de la part de produits biologiques en restauration collective... Toutefois, dans un contexte d'appauvrissement d'une part de la population, les demandes d'aide alimentaire sont en constante augmentation. En France, 12% des adultes vivent dans un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières (ONPES, 2010).

A L'INTERNATIONAL

L'objectif est de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, principalement en Afrique subsaharienne, par un soutien aux exploitations agricoles familiales, aux filières vivrières et d'élevage, et aux politiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles. La France accompagne, avec l'appui de ses organismes de recherche comme le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), les mutations qu'impose le double défi de la croissance démographique et du dérèglement climatique. Elle promeut à cet effet les initiatives visant à restaurer et accroître la fertilité des sols et l'adoption de pratiques agro-écologiques. Elle renforce la résilience des populations aux chocs économiques, politiques ou encore climatiques. La France, à travers l'action de l'AFD, accompagne aujourd'hui le développement économique, social et environnemental de plus de 770 000 exploitations

agricoles familiales dans le monde, et soutient ainsi des systèmes alimentaires diversifiés et durables.

La lutte contre la sous-nutrition est aussi une des priorités de la politique de développement et de solidarité internationale de la France. Elle intervient dans ce domaine au travers d'une approche multisectorielle qui vise à améliorer la prise en compte de la nutrition dans les programmes humanitaires et de développement. La France agit auprès de ses partenaires pour que les enjeux de la lutte contre la faim et la malnutrition soient mieux pris en compte. Elle joue un rôle actif pour améliorer la gouvernance mondiale sur ces questions au sein de l'Union européenne, des organisations des Nations unies dont elle est membre, du comité de la sécurité alimentaire mondiale, du G20 ou encore du G7.

ENGAGEMENTS DES DISTRIBUTEURS ALIMENTAIRES

Le Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire vise à réduire de moitié le gaspillage entre 2013 et 2025. La grande distribution française a signé en août 2015 un accord volontaire pour donner ou transformer les invendus et réduire le gaspillage.

AIDE ALIMENTAIRE

De nombreuses associations (Restos du cœur, Croix rouge, Secours populaire...), banques alimentaires et épiceries sociales et solidaires, collectent et redistribuent les denrées, en partie grâce aux dons des particuliers, au Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et aux crédits nationaux aux épiceries sociales (CNES).



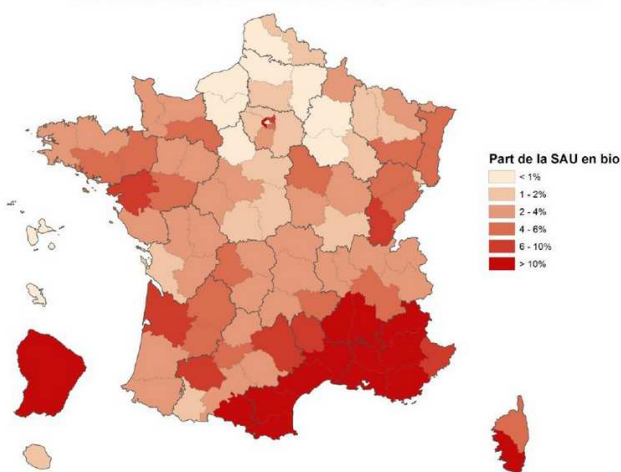
NUTRITION ET SANTE

La qualité et l'équilibre de l'alimentation sont au cœur des objectifs nutritionnels de santé publique, fixés par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) et des actions prévues dans le programme national nutrition santé.

AGRICULTURE RESPONSABLE

La loi d'avenir du 13 octobre 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt permet la mise en œuvre concrète de l'agro-écologie : formation des agriculteurs, réglementations limitant l'usage de pesticides et d'antibiotiques, plan pour des semences durables, biocontrôle (méthodes naturelles de protection des végétaux). De plus, la loi affirme le soutien à la petite agriculture familiale. Le plan « Agriculture Innovation 2025 » renforce l'engagement de la recherche. Par ailleurs, la France interdit la culture des Organismes génétiquement modifiés (OGM) sur son territoire depuis 2008.

Part des surfaces conduites en bio par département fin 2012



Source : Agence BIO / OC

Une **PLATEFORME DU GROUPE INTERMINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (GISA)**, a été mise en place en 2008 afin de contribuer à un dialogue multi-acteurs renforcé sur les enjeux de sécurité alimentaire et de nutrition dans les pays en développement. Il a produit une première feuille de route.





PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS A TOUT ÂGE

ORIENTATIONS

- Maintenir une **espérance de vie** et un **bien-être** élevés par une santé optimale
- Assurer une **couverture santé** pour tous et un accès aux soins simplifié
- Lutter contre les inégalités face aux risques pour la **santé liés à l'environnement**
- Œuvrer à **l'éradication des grandes pandémies** (sida, tuberculose, paludisme)
- Permettre un **accès universel et équitable aux soins** et aux services de santé

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

Créée en 1945, la Sécurité sociale « est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes ». Par « moyens nécessaires », il est entendu: assurance maladie, réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, retraites et prestations familiales. Pour assurer la pérennité du système de santé français, le gouvernement poursuit actuellement le rétablissement des comptes sociaux par des économies portant sur l'optimisation de la dépense hospitalière, sur la baisse du prix des médicaments, ou encore sur la promotion des médicaments génériques. Pour l'avenir, la France doit relever deux défis majeurs :

l'égalité de l'accès aux soins dans les territoires et le vieillissement de la société française dont l'espérance de vie à la naissance atteint en 2015, en France métropolitaine, 85,1 ans pour les femmes et 79 ans pour les hommes, (INSEE). Il s'agit d'anticiper les nouveaux besoins et les nouvelles formes de solidarité intergénérationnelle ainsi que leurs financements. En outre, la France doit amplifier sa politique en faveur des personnes handicapées, à la fois en matière d'accessibilité, de vulnérabilité et d'inclusion dans la société.

Entre 1995 et 2012, **l'espérance de vie en bonne santé** est passée de 62,4 à 63,8 ans (femmes) et de 60 à 62,6 ans (hommes)

Eurostat

A L'INTERNATIONAL

La France mène une action volontariste en santé internationale. Elle a fait de la santé sexuelle et reproductive une de ses priorités. Environ 500 millions € ont été consacrés à l'initiative Muskoka entre 2011 et 2015, qui a permis de réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile. En 2016, la France a renouvelé son engagement à hauteur de 10M d'euros.

La France œuvre également au renforcement des systèmes de santé nationaux pour accroître leur résilience aux crises, une défaillance dramatiquement illustrée par l'épidémie d'Ebola en 2015. C'est notamment le cas dans dix pays d'Afrique francophones et en Haïti. La France finance donc de nombreux projets afin de renforcer la sécurité sanitaire et participe activement à l'effort de recherche au travers d'Aviesan et du consortium REACTing. A travers la commission de haut niveau sur l'emploi en santé et la croissance

économique créée par les Nations unies en mars 2016 et co-présidée par le Président de la République, elle joue aussi un rôle moteur dans la réflexion sur les ressources humaines en santé. . En outre, la couverture santé universelle, pierre angulaire d'une santé accessible à tous, est au cœur des priorités françaises. Ainsi, la France porte le projet UHC 2030 au plus haut niveau au sein des organisations multilatérales.

La solidarité internationale en santé de la France repose sur une approche partenariale, en cohérence avec l'ODD 17. Elle associe une diversité d'acteurs, ses opérateurs comme l'AFD ou Expertise France tout comme la société civile. Elle reconnaît en particulier le rôle de premier plan joué par les ONG dans l'épidémie de maladie à virus Ebola en 2015, allant de l'alerte de la communauté internationale, à la prise en charge des patients sur le terrain en passant par la prévention et le suivi.

LOI SANTE Trois axes structurent la modernisation du système de santé : innover pour mieux prévenir (éducation à la santé, campagnes de sensibilisation, dépistages), innover pour mieux soigner en proximité (tiers-payant, médecine de proximité, service public hospitalier) et innover pour renforcer les droits et la sécurité des patients (confidentialité, sécurité des médicaments, accès à l'IVG et modernisation numérique). Enfin, l'Agence nationale de santé publique a été créée.

FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

La France est le deuxième contributeur au fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, auquel elle vient de renouveler son engagement de 1,08 Mds d'euros pour les trois prochaines années. Elle est le premier à UNITAID, où elle apporte plus de la moitié des financements. Elle soutient l'alliance pour la vaccination et l'immunisation (GAVI). Au total, plus de 500 millions € par an sont consacrés par la France à ces trois dispositifs.

SECURITE ROUTIERE

La mortalité routière en France métropolitaine est passée de 17 000 à 3500 tués par an entre le début des années 70 et 2015. Pour passer de 3000 à 2000 tués par an d'ici à 2020, des mesures de réduction des vitesses ou encore d'harmonisation de la législation au niveau européen sont adoptées.

LE FONDS D'INVESTISSEMENT INNOVATION EN SANTE, doté de 340 millions d'euros, vise à accompagner les entrepreneurs du secteur dans leurs projets et permettre la diffusion de l'innovation santé. De plus, recherche publique et privée collaborent au sein du conseil stratégique des industries de santé (CSIS) : diffusion de l'innovation, veille sur l'antibiorésistance.

LE 3^{EME} PLAN NATIONAL SANTE ENVIRONNEMENT 2015 – 2019 vise à réduire les impacts des facteurs environnementaux sur la santé et les inégalités d'exposition à ces impacts : qualité de l'air et de l'eau, effets des pesticides sur la santé, perturbateurs endocriniens, bruit, ondes, nanomatériaux... La France a interdit dès 2015 le bisphénol A dans les contenants alimentaires et agit pour étendre les réglementations des produits phytosanitaires.

PROTECTION DE TOUS

Désormais, la protection universelle maladie (PUMA) garantit à toute personne qui travaille ou réside en France la prise en charge des frais de santé, sans démarche particulière à accomplir.

PACTE TERRITOIRE-SANTE, Lancé en décembre 2012, le pacte territoire-santé propose des mesures d'incitations pour l'installation des jeunes médecins dans les territoires déficitaires. Il agit aussi sur le développement des infrastructures de soin comme les maisons ou les pôles de santé.

SANTE ET SOCIETE CIVILE

Pour les cas d'urgence humanitaire, depuis 30 ans un partenariat association-entreprise permet de fédérer les dons et de mettre à disposition des kits d'urgence de produits de santé neufs adaptés au terrain.





ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

ORIENTATIONS

- Faciliter l'accès de tous à un **coût abordable** aux études supérieures, formations techniques et professionnelles
- Éliminer les **disparités entre les sexes** dans le domaine de l'éducation et assurer l'accès à l'éducation des plus vulnérables
- Généraliser **l'éducation au développement durable**
- Assurer en France et à l'international un **cycle complet d'éducation** pour toutes les filles et tous les garçons (petite enfance, primaire, secondaire)
- Renforcer à l'international la **qualité des systèmes éducatifs** et de l'enseignement

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

La Constitution française précise que « l'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Le système d'enseignement est fondé sur la gratuité, la laïcité, la neutralité et la liberté d'enseignement et l'obligation scolaire pour tous les enfants de 6 ans à 16 ans français

En 2015, **88,6%** de jeunes réussissent leurs études secondaires (CAP, BEP, Bac, etc.)

Les chiffres de l'Éducation Nationale 2015

ou étrangers résidant en France. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de juillet 2013 vise à corriger l'impact des

inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales et à ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France. La recherche

d'une mixité sociale au sein même des établissements doit être poursuivie. En 2013, ce sont 660 000 étudiants, soit 35% des étudiants, qui bénéficient d'une bourse dans une formation y ouvrant droit (Ministère de l'Éducation nationale, 2015). En outre, l'éducation à l'environnement et au développement durable est développée pour tous, tout au long de la vie. Les établissements d'enseignement sont mobilisés en faveur des objectifs de développement durable.

Avec 78,3% de bacheliers dans une génération en 2015, la France a quasiment atteint son objectif de 80%. Toutefois, le poids de l'origine sociale sur la réussite scolaire des élèves reste fort : on évalue à 20% la proportion d'élèves en difficulté.

En 2014, **8,8%** des jeunes âgés de 18 à 24 ans résidant en métropole sont des sortants précoces, soit environ 500 000 jeunes. L'objectif européen étant de ne pas dépasser 10%

A L'INTERNATIONAL

L'accès universel à un socle de compétences et l'accompagnement des parcours de formation bénéficient d'une action particulière de la France. Grâce à son soutien depuis 2013, plus de 2,4 millions d'enfants dans le monde ont été scolarisés au primaire et au collège, et 370 000 jeunes ont été accueillis dans des dispositifs de formation professionnelle. En Afrique subsaharienne, la France renforce l'accès de tous à une éducation de base de qualité : au Togo et au Bénin, l'AFD appuie la réforme des collèges ; au Mali, son action vise à réduire les disparités territoriales et de genre tout en améliorant la décentralisation et la déconcentration du système.

En 2016, la France contribue à hauteur de 8 M€ au Partenariat mondial pour l'éducation (PME) et elle entend poursuivre son engagement. Ce fonds représente une source de stabilisation dans de nombreux pays prioritaires de la politique française de développement, en améliorant la structuration du secteur de l'éducation et la coordination entre acteurs au niveau national.

Le PME a un rôle important à jouer dans le continuum entre urgence et développement, et c'est pourquoi la France le soutient comme prochaine structure hôte de la plateforme « l'éducation ne peut attendre » lancée lors du sommet humanitaire mondial de 2016.

Le **CONSEIL NATIONAL EDUCATION ECONOMIE**, associant professionnels des entreprises et ceux de l'éducation est chargé d'animer une réflexion prospective sur l'articulation entre le système éducatif et les enjeux du monde économique.

ENCOURAGER LES ELEVES DES TERRITOIRES EN DIFFICULTE A POURSUIVRE LEURS ETUDES

Le ministère de l'Education nationale a engagé la refondation de la politique d'éducation prioritaire, développant la formation et le travail collectif des personnels autour d'un référentiel rassemblant des repères solides de réussite scolaire. De plus, les Cordées de la réussite et les Parcours d'Excellence permettent la mise en place de tutorat entre étudiants d'établissements supérieurs et collégiens ou lycéens.



RESERVE CITOYENNE

Elle offre à tous les citoyens la possibilité de s'engager bénévolement pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République à l'école, aux côtés des enseignants.

INNOVER POUR L'EDUCATION

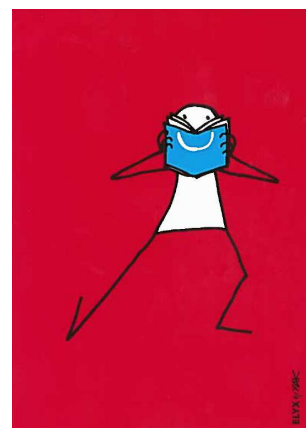
Le Conseil Economique, Social et Environnemental a rendu en mai 2015 le rapport « Une école pour la réussite pour tous », à partir d'un travail collaboratif innovant, associant des parents qui vivent dans la grande pauvreté. Trois fondements apparaissent : l'inclusion, la mixité sociale et scolaire, et l'évaluation et le soutien des initiatives citoyennes par les pouvoirs publics. Une plateforme collaborative permet d'accéder à toutes ces expériences et préconisations : reussitedetous.lecese.fr

Les **CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS** créent des partenariats renforcés entre établissements d'enseignement, entreprises, laboratoires de recherche et associations, afin de former les jeunes à des métiers adaptés au marché du travail.

FORMATIONS GRATUITES

Pôle Emploi, l'institution d'aide à l'insertion ou la réinsertion professionnelle, donne droit à une formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emplois. En 2016, 500 000 formations ont ainsi été dispensées. Par ailleurs, les « cours en ligne ouverts et massifs » (Massive Open Online Courses - MOOC) sont en plein essor en France pour rendre accessible à tous des cours de l'enseignement supérieur. Sur la Plateforme publique FUN (France Université Numérique), plus de 150 cours, sont déjà disponibles.

La France met en avant **L'ACCES DES FILLES A UNE EDUCATION DE QUALITE** et libérée des violences liées au genre. Elle met ainsi en œuvre un projet en **AFRIQUE DE L'OUEST** afin de lutter contre les violences de genre en milieu scolaire et a porté une résolution allant en ce sens auprès de **L'UNESCO**.



ORIENTATIONS

- Lutter contre toutes les formes de **discrimination**
- Lutter contre toutes les formes de **violence** faites aux femmes et aux filles et garantir leurs **libertés** et leurs **droits**
- Renforcer le partage des **responsabilités domestiques** entre les hommes et les femmes
- Assurer **l'accès des femmes à tous les domaines d'activité**, garantir une **égalité de salaire** à travail égal et faciliter l'accès aux **postes de direction**
- Favoriser à l'international **l'autonomisation** économique, politique et sociale des femmes, notamment en assurant leur accès aux **droits et à la santé sexuels et reproductifs**

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

La France consacre dans sa Constitution le droit à l'égalité de tous les citoyens sans distinction de sexe. Des mesures législatives ont été prises pour assurer l'égalité femme-homme dans le travail (loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et à l'égalité professionnelle), en politique (loi sur la parité en politique de juin 2000). Toutefois l'application de ce corpus juridique ne se fait pas de manière uniforme et des inégalités persistent. En matière de rémunération, à temps de travail égal, les hommes gagnent en moyenne 23,5 % de plus que les femmes, en particulier chez les cadres. Même si les taux de chômage sont désormais proches, les femmes occupent plus souvent des emplois précaires à temps partiel subi, avec de moindres responsabilités. En matière de tâches domestiques, elles consacrent 3 heures 26 minutes par jour, contre 2

A temps de travail égal,
les hommes gagnent
23,5% de plus
que les femmes en
moyenne
INSEE

heures pour les hommes (INSEE – 2010). Enfin, concernant la représentation féminine en politique, la loi sur la parité (juin 2000) a certes contribué à une nette amélioration mais au rythme actuel de progression, la parité en nombre de sièges ne devrait être atteinte en France que dans 25 ans. Si en matière d'éducation, les inégalités se réduisent puisque les filles représentent 57% des étudiants à l'université en 2014 contre 43% en 1961, on observe cependant des choix d'orientation toujours différenciés, avec une majorité masculine pour les domaines scientifiques. Depuis 2013, le Haut Conseil à l'Égalité des Hommes et des Femmes, instance consultative placée sous l'autorité du Premier ministre, anime le débat avec les parties prenantes pour établir et améliorer les orientations des politiques publiques concernant la lutte contre les stéréotypes, la parité, les droits reproductifs ou encore les violences de genre.

A L'INTERNATIONAL

L'égalité entre les sexes est un levier du développement durable et un accélérateur du changement en faveur de sociétés plus justes. A travers la stratégie « genre et développement », la France inscrit la diplomatie des droits des femmes au cœur de son action extérieure. Elle ambitionne, d'ici 2017, qu'au moins 50 % des projets financés ciblent de manière significative ou globale, la réduction des inégalités femmes-hommes. La France travaille au renforcement du pouvoir des femmes, à travers leur autonomisation économique (Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie), leur employabilité (en lien avec des multinationales françaises), ou leur leadership (par le biais du programme « femmes d'avenir en Méditerranée »). La vision française est celle d'un monde où aucune femme ne doit risquer sa vie pour éviter une grossesse non désirée, et où toutes et tous ont un libre accès aux soins de qualité. Elle est celle d'un monde où toutes et tous ont accès à l'éducation complète à la sexualité et où les jeunes ne

risquent plus de subir des pratiques néfastes. Permettre aux femmes de choisir le nombre de leurs enfants, ou le moment de leur grossesse, c'est leur donner le pouvoir de choisir leur vie. Les droits sexuels et reproductifs sont également liés aux dynamiques démographiques qui continuent de dessiner les principaux enjeux du développement durable.

La France s'est dotée de sa première stratégie de coopération internationale sur les enjeux de population, de santé et droits sexuels et reproductifs pour 2016-2020. Elle se concentre sur l'Afrique de l'ouest, et s'articule autour des trois objectifs prioritaires : 1) Améliorer les cadres normatifs internationaux, régionaux et nationaux en matière des droits sexuels et reproductifs, 2) Augmenter l'accès aux méthodes modernes de contraception, et 3) Faciliter l'accès des adolescentes et des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive et réduire les pratiques néfastes.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Avec 66 millions d'euros supplémentaires sur 3 ans, le Gouvernement a doublé les moyens spécifiques consacrés aux violences faites aux femmes (plan interministériel 2014-2016). Les lois contre le harcèlement sexuel (2012) et pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (2014) ont permis la généralisation du « téléphone grand danger », l'éviction du domicile du conjoint violent et la mise en place de stages de responsabilisation pour les auteurs de violences.

La loi du 13 avril 2016 vise à renforcer la **LUTTE CONTRE LE SYSTEME PROSTITUTIONNEL**, à accompagner les personnes prostituées et à instaurer une pénalisation des clients.

LE CONGE PARENTAL a été réformé pour raccourcir la durée moyenne d'éloignement du travail des mères et favoriser l'implication des pères. Une part du congé parental est désormais réservée au second parent (6 mois pour une première naissance, 12 mois pour les suivantes).

L'accès réel à l'**INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG)** et à la **CONTRACEPTION** a été facilité, avec la prise en charge à 100% de tout le parcours (consultations, analyses, échographies), l'accès gratuit et confidentiel à la contraception pour les mineures de 15 à 18 ans, la gratuité de la pilule du lendemain à l'université et le renforcement d'une offre IVG de proximité sur le territoire. L'information a également été renforcée avec l'ouverture d'un site internet de référence (ivg.gouv.fr)

EGALITE PROFESSIONNELLE

La France s'est engagée dans un plan interministériel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui sera décliné en France métropolitaine et en outre-mer. La féminisation des instances dirigeantes des sociétés du CAC 40 a de plus progressé (de 5,7 points entre 2012 et 2014): la France se situe au premier rang européen avec 30,3% de femmes au sein des conseils d'administration grâce à la loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et à l'égalité professionnelle (2011).



Le plan national contre le harcèlement sexiste et les agressions sexuelles dans les transports a permis le lancement de la campagne de sensibilisation de 2015.

La **STRATEGIE FRANÇAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE** sur les enjeux de population, de santé et droits sexuels et reproductifs sera mise en œuvre par les contributions aux organisations multilatérales, y compris le financement au fonds français **MUSKOKA**, les contributions bilatérales gérées par l'AFD, le financement aux ONG, le plaidoyer politique de la France ainsi que sa participation continue dans des **PARTENARIATS REGIONAUX TELS QUE CELUI DE OUAGADOUGOU**.





GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

ORIENTATIONS

- Encourager des **pratiques de consommation responsable** de l'eau et assurer un accès équitable
- **Protéger les captages** en favorisant les pratiques agro-écologiques
- **Mieux évaluer les risques** liés à la présence de micropolluants, notamment de perturbateurs endocriniens, et de nanomatériaux dans l'eau
- **Anticiper les impacts du changement climatique** sur la ressource en eau
- Améliorer l'accès à **l'eau potable et à l'assainissement** dans les pays en développement
- Promouvoir à l'international la **gestion intégrée des ressources en eau** (GIRE)

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

L'eau est le patrimoine commun de la Nation, chacun ayant droit à l'usage de l'eau et à l'accès à l'eau potable de qualité à un coût acceptable (loi sur l'eau, 1992). Le principe pollueur-payeur (article 4 de la Charte de l'environnement) doit en partie permettre de financer l'assainissement de l'eau. En 2013, en France, seule la moitié des eaux de surface (cours d'eau, lacs et eaux littorales) et 67% des eaux souterraines sont en « bon état chimique », c'est-à-dire qui respecte les normes de qualité pour les principaux polluants. La gestion de l'eau en France s'organise selon les principes édictés par la directive cadre européenne sur l'eau adoptée en 2000.

48% des eaux de surface sont en bon état chimique
SOeS

Elle s'appuie sur la mise en place de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE). En outre, chaque bassin hydrographique est rattaché à une agence de l'eau qui planifie et finance les interventions de gestion, en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Enfin, la recherche s'appuie sur les techniques de l'observation satellitaire et de simulation numérique. Au service de l'agriculture, elle permet de gérer l'évolution des bassins versants et des nappes phréatiques.

A L'INTERNATIONAL

L'eau est un enjeu transversal : il touche à la santé, à l'hygiène, à l'alimentation et à l'éducation, à l'environnement et au climat. La France est engagée en faveur d'une gestion intégrée des ressources en eau comme outil de bonne gouvernance, notamment à travers les conventions d'Helsinki (1992) et de New-York (1997). Elle est mobilisée en faveur d'un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement. L'AFD a engagé près de 800 M€ de nouveaux financements de projets et programmes au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement en 2015. Ils permettront un accès pérenne à l'eau potable à 2,3 millions de personnes, et une amélioration de la qualité du système d'alimentation en eau potable pour 11,1 millions. Par ailleurs, ces financements garantiront un accès à l'assainissement à 400 000 personnes, et l'amélioration de la qualité du système d'assainissement pour 1,5

million. Ces actions sont aussi une perspective d'emploi et participent de l'autonomisation des femmes.

La législation française promeut la mobilisation de financements innovants : elle permet aux collectivités locales de consacrer 1% de leur budget eau et assainissement à des projets de développement au bénéfice de nos partenaires, ou encore l'affectation d'une partie des fonds de la taxe sur les transactions financières à l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR) de la banque africaine de développement entre 2013 et 2015. Au-delà du volet opérationnel, la France participe à la réflexion visant à renforcer la gouvernance mondiale du secteur de l'eau afin d'être en mesure d'atteindre les objectifs de l'agenda 2030.

ACCES DE TOUS A L'EAU

L'Etat et nombre d'associations œuvrent pour assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des personnes n'ayant pas un accès physique à ces services (dans les territoires d'outre-mer, pour les sans-abri, les réfugiés etc.).

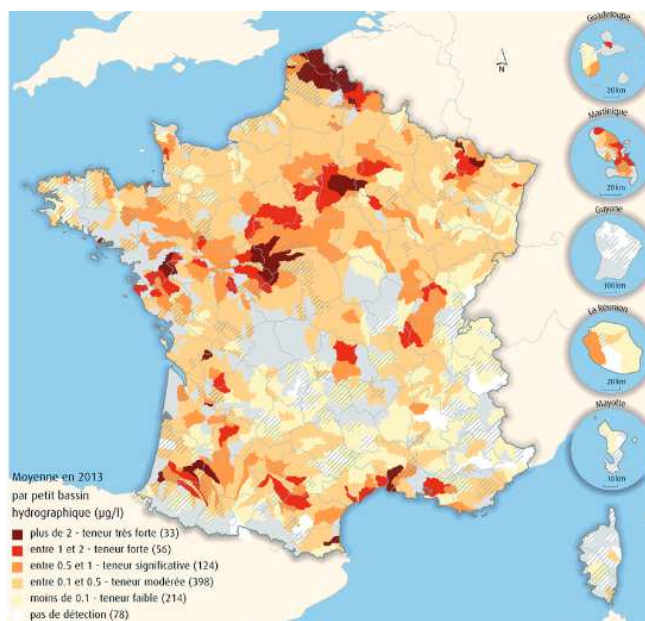
Collectivités et entreprises testent des tarifications de l'eau et des nouveaux systèmes d'aides afin de garantir un accès équitable à l'eau. Des tarifs dégressifs pour les consommateurs les plus responsables sont aussi expérimentés. Enfin, des conventions avec les agriculteurs sont mises en place pour préserver l'eau potable et baisser les coûts d'assainissement.

PLAN EAU DOM

Annoncé lors de la conférence environnementale 2016, le plan d'actions pour les services d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin vise à accompagner les collectivités dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers, vers une gestion durable et soutenable des services

SUIVI SANITAIRE TRANSPARENT

L'eau fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent. Ainsi, chaque citoyen peut à tout moment consulter la qualité physico-chimique de l'eau de sa commune sur internet.: <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>



Concentration moyenne de pesticides dans les cours d'eau (Agences de l'eau/offices de l'eau/ONEMA 2012)

PROTECTION DE L'EAU

Le 3^{ème} plan national santé environnement (PNSE3) a pour objectif de créer 600 nouveaux captages protégés par an, via une déclaration d'utilité publique. De plus, il vise à mettre en place des plans d'actions contre les pollutions diffuses sur 1000 captages prioritaires, inscrits dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pendant la COP21, la France signe le Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères. Elle a aussi œuvré pour une plus grande prise en compte du rôle de l'eau dans l'adaptation au changement climatique.

13 projets, représentant plus de 450 M€, ont contribué à l'adaptation aux effets du dérèglement climatique. Il s'agit de projets d'amélioration des connaissances du risque climatique sur les ressources en eau (CICOS et commission du Mékong), de réduction des risques urbains d'inondations (Dakar et Moundou), de dépollution de zones côtières (DEPOLMED Tunisie) et de mobilisation de nouvelles ressources (Dacca, Bangladesh).





GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES A UN COUT ABORDABLE

ORIENTATIONS

- Augmenter la **part d'énergie renouvelable** grâce à un cadre incitatif et financier stable.
- Lutter contre la **précarité énergétique** et veiller à une **gestion responsable de l'énergie**, par une consommation sobre et une production dont les ressources sont gérées durablement.
- Définir un **cadre d'action cohérent** (offre et demande) pour la transition énergétique
- Développer l'**accès de tous à des services énergétiques performants**, dans le cadre de la transition énergétique et particulièrement dans les zones non interconnectées
- Promouvoir les énergies renouvelables et les **solutions intelligentes adaptées** aux différentes situations géographiques

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

La transition énergétique doit avoir lieu maintenant, au travers d'innovations technologiques et techniques permettant de réduire l'émission de gaz à effet de serre. La France s'est engagé, en amont de la COP21, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 par rapport à 1990. La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a fixé en ce sens des objectifs ambitieux notamment porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute, qui est de 15 % en 2014, à 23 % d'ici 2020 (50 % en outre-mer) et 32 % d'ici 2030 et de baisser à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité à horizon 2025. Allier indépendance énergétique et énergie renouvelable à un coût raisonnable est un enjeu majeur. De multiples politiques publiques sont mises en œuvre pour encourager la sobriété et l'efficacité

15% d'énergie renouvelable en 2014
dans la consommation finale brute
d'énergie (soit + 5,4% depuis 2005)
SOeS

énergétique (bâtiments certifiés basse consommation et haute qualité environnementale, véhicules propres...) et l'utilisation d'énergies renouvelables. La France peut aussi s'appuyer sur les grandes filières de l'énergie, producteurs et fournisseurs, réseaux de transport et de distribution d'énergie, industries consommatrices, fournisseurs de solutions dans l'industrie, le bâtiment, les transports... qui sont autant d'acteurs clefs et de références mondiales pour la transition énergétique. Toutefois, selon l'Insee-SOeS, plus d'un ménage sur cinq connaît une situation de vulnérabilité énergétique en 2014, ce qui justifie qu'une aide publique soit déployée pour les ménages précaires. Des zones insulaires non interconnectées au réseau électrique métropolitain existent et restent un défi pour trouver l'équilibre entre offre et demande en électricité et coûts de production.

A L'INTERNATIONAL

La France s'est engagée à consacrer plus de 2 Mds€ au développement des énergies renouvelables en Afrique d'ici 2020 où le taux d'électrification régional dans la partie subsaharienne - 31% - est le plus faible du monde. C'est une nécessité pour l'accès à l'éducation, à la santé et au à l'amélioration des conditions de vie mais aussi à un développement économique durable. Dans le cadre de la COP 21, la France a soutenu de grandes initiatives internationales sur l'énergie, comme "SIDS Lighthouse" pour mobiliser le financement et un déploiement rapide de l'énergie renouvelable dans les petits Etats insulaires en développement.

De plus, la France met en œuvre son expertise technique dans la décarbonisation du mix énergétique des pays en voie de développement et des économies émergentes.

Elle a pris l'engagement de ne plus financer de centrales à charbon depuis 2013. La France accompagne l'électrification rurale à travers des projets de réseaux isolés, d'extension et de densification de réseaux.

Enfin, la France investit dans la recherche pour améliorer la maîtrise de l'énergie et innover dans le renouvelable. 1,8 Md€ ont été investis en 2013 dans le domaine de l'énergie dont 440 M€ sur les nouvelles technologies : énergies renouvelables, capture et valorisation du CO₂, stockage, réseaux... Les solutions décentralisées « hors réseau », les réseaux de chaleurs urbains ou encore la technologie hydraulique font partie des nombreux moyens d'interventions qu'elle promeut à travers l'AFD, qui cumule plus de 3 Md€ d'engagements sur 2013-2015.

TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique : réduction des besoins en énergie des habitants, des constructions, des activités économiques, ou des transports. Une enveloppe de 500 000 euros est attribuée aux collectivités lauréates. De plus, on compte 212 lauréats de l'appel d'offre sur les centrales solaires de grande puissance, 1500 installations de méthanisation attendues de l'appel à projet sur trois ans, ou encore des projets de parcs éoliens offshore.

CONSOMMATION D'ENERGIE DANS L'HABITAT

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, la France limite depuis 2012 les émissions des habitations neuves à 50 kWh/m²/an et a pour objectif la rénovation énergétique de 500 000 logements par an à compter de 2017, dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes, visant ainsi une baisse de 15 % de la précarité énergétique d'ici 2020. Des solutions réglementaires et incitatives sont mises en place, notamment le crédit d'impôt et l'éco-prêt à taux zéro.

Catalysées par l'Agenda de l'action porté par la présidence française de la COP21, de grandes initiatives coopératives internationales sur l'énergie ont vu le jour en 2015. La France participe activement à plusieurs d'entre elles, soit en ayant contribué à les lancer (**L'ALLIANCE MONDIALE POUR LES BATIMENTS ET LA CONSTRUCTION**, **L'ALLIANCE MONDIALE POUR LA GEOTHERMIE**) soit en apportant son appui politique et financier (**L'INITIATIVE POUR L'ENERGIE RENOUVELABLE EN AFRIQUE**, **ALLIANCE SOLAIRE INTERNATIONALE**, **"SIDS LIGHTHOUSE"**). Ces initiatives visent à changer le rythme actuel de déploiement et donc d'investissement.

TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE



CHEQUE ENERGIE

D'une valeur de 150€ en moyenne, le chèque énergie est testé en Ardèche, en Aveyron, Côtes d'Armor et Pas-de-Calais afin de lutter contre la précarité énergétique. De plus, durant la « trêve » hivernale, la loi prévoit qu'aucune coupure d'énergie ne puisse être effectuée.

1000 KM DE ROUTE SOLAIRE

En partenariat avec l'Institut national de l'énergie solaire, une entreprise française expérimente des routes à énergie positive via des dalles photovoltaïques collées sur le revêtement existant.

CIRCUIT COURT

Des coopératives régionales françaises proposent une énergie 100% renouvelable en circuit court par un approvisionnement direct auprès des producteurs.

La France accompagne le Maroc dans la diversification de ses sources d'énergie à travers le **PROGRAMME D'ENERGIE SOLAIRE NOOR**, qui évitera l'émission d'environ 3,7 millions de tonnes de gaz à effet de serre.





PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS

ORIENTATIONS

- Favoriser la croissance en **facilitant les démarches administratives** des acteurs économiques
- Soutenir par des mesures **d'aide et d'accompagnement** les acteurs économiques (entreprises ou entrepreneurs) qui créent des emplois
- Soutenir les domaines d'activités à **fort potentiel d'emploi**
- Renforcer **l'économie verte** qui permet la production des biens et services environnementaux
- Accompagner les pays en développement dans leur **politique d'insertion et de formation professionnelle**

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

La France est classée au quatrième rang mondial pour sa productivité par habitant en 2014. Néanmoins, face à un taux de chômage qui n'a pas diminué durablement depuis la crise de 2008 (au premier trimestre 2016, le chômage représente 10,2 % de la population active en France) l'emploi est un des défis majeurs des prochaines années. Le chômage touche particulièrement les territoires d'Outre-mer (le taux de chômage varie entre 21,3 % en Guyane et 29 % à la Réunion), les jeunes (24% des 15-24 ans) et les migrants (20,7% des immigrés hors UE). Le pacte national pour la compétitivité et l'emploi a pour objectif de redonner aux entreprises des marges de manœuvres pour investir, prospecter de nouveaux marchés, innover, favoriser la recherche et l'innovation, recruter, restaurer leur fonds de roulement ou accompagner la transition écologique et énergétique grâce à une baisse du coût du travail. D'autres mesures complémentaires ciblent certaines catégories fragilisées (les contrats de génération, les

En 2013, l'économie sociale et solidaire représente **10%** de l'effectif salarié
INSEE

emplois d'avenir pour les jeunes, l'accompagnement des chômeurs de longue durée). La réforme de la formation professionnelle (2013) permet de se doter d'outils mieux adaptés pour accompagner l'évolution du marché du travail. Les perspectives de reprise semblent positives, notamment grâce aux investissements dans les secteurs d'avenir tels que l'économie numérique ou la transition énergétique. L'entrepreneuriat, le tourisme durable et l'économie circulaire sont également des leviers privilégiés de croissance. Le gouvernement français a lancé une initiative, la « Nouvelle France Industrielle », qui vise à positionner les entreprises françaises sur les nouveaux marchés économiques porteurs. Par ailleurs, le programme gouvernemental « Industrie du futur », qui vise à moderniser l'appareil productif français par l'utilisation des technologies numériques, inclut un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels.

A L'INTERNATIONAL

Agir pour des sociétés plus justes, le plein emploi productif et un travail décent, est la condition d'une croissance économique plus durable. L'initiative du Cap, lancée en 2008 sous impulsion de la France, intègre un fonds de garantie (ARIZ), doté de 250 M€, pour faciliter l'accès des PME africaines au crédit bancaire et au capital. Les lignes de crédit ouvertes aux banques locales et le travail de Proparco dans le secteur financier encouragent cette dynamique visant à soutenir une croissance riche en emploi. Les printemps arabes ont confirmé les besoins d'intégrer l'emploi et la formation dans un continuum d'actions au service du développement, dans des régions où les jeunes sont à la fois majoritaires et massivement en proie au chômage. L'accent mis sur la formation professionnelle en Tunisie ou les projets dits de travaux à haute intensité de main

d'œuvre (Thimo) favorisant l'insertion professionnelle en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine, sont des marqueurs de l'engagement de la France. En 2015, la France a renouvelé son partenariat avec le bureau international du travail (BIT). Les différents programmes qui y sont développés ont pour finalité la promotion des principes et des droits fondamentaux au travail, la lutte contre le travail des enfants, la formalisation de l'économie informelle, les socles de protection sociale et la valorisation des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) plus particulièrement (voir ODD 15). Les « programmes conditionnels de transfert d'argent liquide » peuvent être une réponse au développement de dispositifs de protection sociale dans ce secteur et accompagner la formalisation de l'économie.

LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT

rassemble l'ensemble des offres publiques de financement pour les entreprises : soutien à l'innovation, garantie de prêts bancaires, financements de trésorerie, investissements en fonds propres (21,7 milliards d'€ mobilisés en 2014)

LE LABEL ISR INVESTISSEURS SOCIALEMENT RESPONSABLES

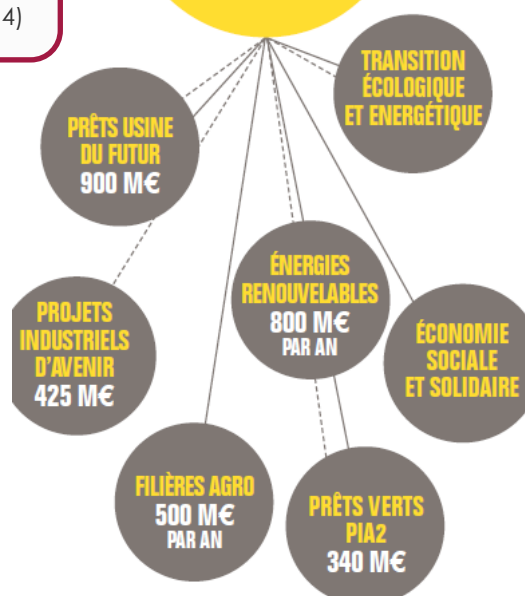
valorise les fonds conciliant performances financière et extra-financière (critères environnementaux, sociaux et gouvernance) et soutenant le développement de la finance durable. De la même manière, le **LABEL TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR LE CLIMAT** valorise les fonds qui communiquent leur empreinte environnementale.

RESPONSABILITE TRANSNATIONALE

Elaboré en réponse au drame du Rana Plaza (Bangladesh, 2013), le projet de loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre vise à responsabiliser les sociétés transnationales afin d'empêcher la survenance de drames en France et à l'étranger et d'obtenir des réparations pour les victimes en cas de dommages portant atteinte aux droits humains et à l'environnement.

L'AFD accompagne l'industrie textile cambodgienne, avec un double objectif : favoriser la compétitivité de la filière, et améliorer les conditions de travail et de vie de ses employés. Le **PROGRAMME BETTER FACTORIES CAMBODIA** s'assure de la qualité des conditions de travail, finance un mécanisme volontaire d'assurance santé des salariés, et travaille avec l'association des usines textiles pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre locale.

SOUTIEN AUX SECTEURS D'AVENIR



L'EMPLOI DES JEUNES

13 000 contrats « starters » allègent les charges des employeurs dès l'embauche d'un jeune de moins de 30 ans, habitant un des quartiers prioritaires ou chômeur de longue durée.

DISPOSITIF

EMBAUCHE PME

L'employeur d'une entreprise de moins de 250 personnes qui embauche un salarié reçoit une prime de 500€ par semestre pendant deux ans.

LE PROGRAMME INVESTISSEMENT D'AVENIR est doté de près de 47 milliards d'euros pour financer des investissements innovants et prometteurs depuis 2010 : recherche, formations, économie et projets industriels, numérique, écologie et mobilités durables sont autant de domaines soutenus avec à ce jour 1473 projets suivis.



ORIENTATIONS

- Assurer la modernisation et la durabilité des **infrastructures**
- Renforcer la **performance environnementale des industries**
- Encourager l'**innovation** et soutenir les investissements en **Recherche & Développement**
- Inciter l'orientation des investissements vers des **projets bas-carbone** en France et à l'international
- Soutenir à l'international le développement **d'infrastructures durables et résilientes** intégrant les risques naturels et liés au changement climatique

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

L'agenda 2030 projette un monde industriel respectueux de l'environnement et recourant de manière rationnelle aux ressources naturelles, où la recherche et l'innovation seront plus fortement soutenues. Avec près d'un million de km de routes, 30 000 km de rails, 8 500 km de voies navigables et 13 grands ports maritimes et ports autonomes fluviaux, la France dispose d'un réseau d'infrastructures de transport particulièrement dense. L'entretien et la modernisation des infrastructures est un enjeu majeur : maintenance, régénération et adaptation des référentiels techniques pour la construction, l'entretien et l'exploitation constituent des priorités pour des infrastructures durables et résilientes. En outre, les projets doivent davantage prendre en compte la performance environnementale (emploi de matériaux durables, faible empreinte carbone, etc.) et intégrer la préservation de la biodiversité.

En 2013, la Recherche et Développement (R&D) s'établissait à **2,24%** du PIB, soit le **10^{ème}** rang mondial INSEE

L'innovation permet d'assurer un développement qui réponde aux grands défis sociétaux : emploi, énergie, climat, santé. Les dépenses de recherche et développement s'établissaient en France à 2,24% du PIB en 2013 (INSEE), soit le 10^{ème} rang mondial, mais en deçà de l'objectif de 3% de la stratégie de l'Europe à 2020. Depuis 2010, le programme des investissements d'avenir de 47 milliards d'euros a été mis en œuvre pour financer des investissements innovants basés sur l'économie de la connaissance et le développement durable. 71 pôles de compétitivité, associant partenaires privés et publics, ont été créés pour mobiliser les facteurs clefs de la compétitivité et d'innovation. Le pacte national pour la croissance et pour l'emploi vise en outre à orienter l'innovation vers le marché final (projets à valeur ajoutée et susceptibles d'être industrialisés), en accentuant le partenariat recherche-entreprise et la diffusion des technologies numériques. Enfin, la stratégie numérique française vise à garantir que les progrès liés au numérique puissent être partagés par tous en assurant une couverture très haut débit complète du territoire.

A L'INTERNATIONAL

Pour accompagner la transition du continent africain, la France, à travers l'AFD, développe des infrastructures essentielles au désenclavement des territoires, à l'activité économique et à l'amélioration des conditions de vie des populations : énergies, routes, ports, réseaux ferrés, aéroports, etc.

Elle participe également au développement des tissus industriels locaux en favorisant l'essor des petites et moyennes entreprises. Forte de son expérience en matière de microfinance, l'AFD contribue au

développement économique et industriel tout en favorisant l'innovation. Afin d'améliorer la qualité et la pérennité de ses projets de développement durable, elle a introduit un avis « développement durable » dans l'examen des projets, indépendant de l'équipe projet, et indiquant la contribution de celui-ci aux cinq grandes finalités du développement durable que sont : le développement économique, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre les inégalités, la préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et des ressources naturelles, et la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'atmosphère.



DEVELOPPEMENT DES START-UP : FRENCH TECH ET GREEN TECH VERTE

Le gouvernement a lancé un grand mouvement de mobilisation pour la croissance et le rayonnement des start-up numériques françaises. Depuis 2014, neuf territoires ont été labellisés Métropoles French Tech. Lancée en 2016, la Green Tech Verte est un incubateur qui accompagne 50 start-up pour mettre le numérique au service de la transition énergétique.



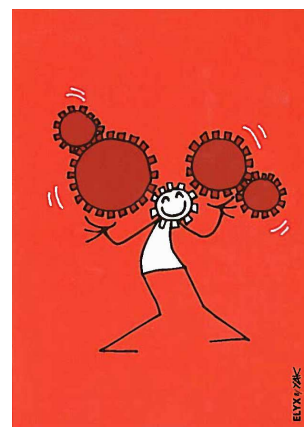
INNOVATION DES ENTREPRISES

Le crédit d'impôt recherche permet de soutenir l'effort des entreprises en matière de recherche et développement et d'innovation. Le pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi de 2012 a étendu le dispositif aux petites et moyennes entreprises (PME). En 2013, 5,7 milliards d'euros ont été financés et 23 000 entreprises ont bénéficié du dispositif.

L'AFD participe à la **REHABILITATION DE L'AEROPORT D'ABIDJAN EN COTE D'IVOIRE** et au développement d'infrastructures connexes, notamment la viabilisation d'une zone d'activités tertiaires autour de l'aéroport, qui permettra de renforcer l'attractivité régionale de la ville.

LE PRET VERT POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Le prêt vert finance essentiellement des investissements matériels (optimisation des ressources et des process) et immatériels (démarches d'éco-conception, mise en œuvre de certifications ou mise aux normes environnementales). Il peut représenter jusqu'à 3 millions d'euros sans caution ni garantie exigées, pour les entreprises de plus de 3 ans.



ORIENTATIONS

- Lutter contre toutes les formes de **discrimination** en France et à l'International
- Assurer l'**égalité des chances** et réduire les **inégalités**, notamment grâce à la **protection sociale**
- Améliorer l'**accueil et l'intégration des étrangers** régulièrement admis au séjour
- Renforcer la réglementation et la surveillance des **institutions et marchés financiers mondiaux**
- Aborder la transition économique et écologique sous l'angle de la **solidarité**

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

La France bénéficie d'un système juridique protecteur des droits de l'homme et d'un système de redistribution des richesses reconnu, afin de lutter contre les inégalités entre les individus. En outre, des mécanismes de solidarité interterritoriaux lient les territoires producteurs de richesses (principalement les grandes villes) aux territoires en reconversion. Toutefois, la question des inégalités est un enjeu clé en France. En matière d'égalité des chances, la corrélation entre performance scolaire et milieu socio-économique reste élevée. La dignité et la représentativité des plus démunis est également un défi, et le projet de loi sur la lutte contre la discrimination à raison de la précarité sociale vise à assurer l'effectivité des droits des personnes en situation de pauvreté. Avec une augmentation de 26% des menaces discriminatoires en

Les 10 % de ménages les plus riches possèdent
48% du patrimoine
alors que les 50 % des ménages les plus pauvres
détiennent **7%** du
patrimoine
INSEE (2010)

2015 (DILCRA, 2016), la lutte contre les discriminations est toujours d'actualité, comme l'illustre la campagne de sensibilisation nationale contre le racisme, le sexisme et l'homophobie. La légalisation du mariage des personnes de même sexe en 2013 a ouvert de nouveaux droits aux personnes homosexuelles, au nom des principes d'égalité et de partage des libertés. Enfin, concernant la gestion des migrations, la France participe au soutien des pays hôtes, à la stabilisation politique des pays en crise et à la gestion de la crise migratoire engendrée par l'afflux des réfugiés en Europe. La prise en charge efficace et l'intégration des migrants restent un défi pour les années à venir.

À L'INTERNATIONAL

En 2016, la moitié de la richesse mondiale est détenue par 1 % de la population. Cet approfondissement des inégalités à l'échelle du monde s'observe même au sein des pays.

Les contributions de la migration et des diasporas au développement des pays d'accueil et d'origine sont importantes. Ces diasporas sont des sources de financement de premier ordre, avec plus de 400 Mds USD envoyés vers les pays en voie de développement en 2015. La France a mis en place le site envoiedargent.fr qui compare les services de transfert des fonds financiers, ce qui a permis une baisse de leur coût moyen de plus de 30% depuis 2009. Elle mobilise aussi

les diasporas au service d'une allocation plus durable de ces transferts, encourageant l'épargne, l'investissement, et l'entrepreneuriat dans leur pays d'origine.

La France est mobilisée dans la lutte contre les discriminations, les violences et les violations des droits de l'homme dont sont victimes les lesbiennes, gays et bisexuel(le)s, transgenres et intersexué(e)s (LGBTI) partout dans le monde. Dans plus de 70 pays, les relations homosexuelles sont encore passibles d'emprisonnement, voire de la peine de mort. C'est inacceptable. La France poursuit sa mobilisation en vue d'un objectif clair : la dépénalisation universelle de l'homosexualité.

REDISTRIBUTION FISCALE

Les réformes socio-fiscales des dernières années ont pour objectif d'accroître la redistribution en faveur des ménages les plus modestes, tout en mettant en œuvre des mesures d'économie pour rétablir les comptes publics grâce aux ménages les plus aisés (réforme des allocations familiales, réforme de l'imposition des revenus du capital, etc...)

TOUS UNIS CONTRE LA HAINE

Le plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2015-2017 déploie quatre actions principales : une mobilisation nationale appuyée par une campagne de sensibilisation, des sanctions renforcées contre chaque acte raciste ou antisémite, la protection des utilisateurs d'internet vis-à-vis de la propagation de la haine, et la formation des citoyens par l'éducation et la culture.

ACCUEIL ET INTEGRATION DES MIGRANTS

La loi portant sur la réforme du droit d'asile a été votée en juillet 2015 : délais des procédures raccourcis, meilleure répartition des migrants dans les territoires.

La loi du 8 mars 2016 relative au droit des étrangers en France a permis la généralisation du titre de séjour pluriannuel pour les étrangers après un an de séjour en France, le renforcement des outils d'intégration avec la mise en place d'un parcours d'intégration républicaine, et la réaffirmation des droits des étrangers. Cette loi vise également à mieux accueillir les talents et l'excellence en France.

LUTTER CONTRE LES INEGALITES EN OUTRE-MER

Les inégalités territoriales sont particulièrement prégnantes en Outre-mer notamment en matière d'accès à l'emploi et à la formation, d'accès au logement et d'accès aux soins. Elles se mesurent par rapport à la métropole mais également entre territoires ultramarins. Une délégation interministérielle dédiée veille à assurer l'égalité des chances des Français d'Outre-mer en matière d'accès au travail, au logement et aux services bancaires. Elle mène également des actions de valorisation et de promotion des ressortissants d'Outre-mer afin de lutter contre les stéréotypes.

L'AFD appuie le solide **PARTENARIAT ETABLI ENTRE L'ÉTAT DU MINAS GERAIS, AU BRÉSIL, ET LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS**, sur l'aménagement des territoires et le développement des pôles de compétitivité.





FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENTS ET DURABLES

ORIENTATIONS

- Assurer pour tous un **accès au logement** et aux services et renforcer la **mixité sociale** des villes
- Instaurer une **gouvernance partagée** pour une construction collective de la ville
- Renforcer la **durabilité des villes** et préserver le patrimoine architectural
- Favoriser la **résilience des villes**, en développant la **prévention des risques**
- Favoriser l'émergence d'**innovations** et développer les « **villes intelligentes** » (Smart cities)
- Favoriser à l'international un **développement urbain inclusif, sain, résilient**

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

Alors que la croissance urbaine continue à un rythme élevé sous la forme d'une expansion vers les périphéries, le développement de villes plus durables est un enjeu majeur pour améliorer la qualité de vie des habitants (logement, mobilité, services), assurer le dynamisme des activités économiques et limiter l'artificialisation des sols, la consommation de ressources, la détérioration de la qualité de l'air et de l'environnement. La résolution de ces défis passe par des projets architecturaux et d'aménagement urbain innovants et de qualité, élaborés avec la participation des citoyens et de l'ensemble des parties prenantes. La croissance des métropoles ne doit pas se faire en défaveur des petites villes. La lutte contre la ségrégation socio-spatiale doit également se poursuivre en développant la mixité urbaine et sociale et en

141 500

personnes sont "sans domicile" en France métropolitaine
INSEE (2013)

renforçant l'effort mené auprès des zones défavorisées : répartition équitable des logements sociaux entre les communes, rénovation urbaine, reconversion économique et accès aux services (mobilité, espaces verts...). Par ailleurs, l'accès au logement apparaît comme une priorité avec près de 3 millions de personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles (Fondation Abbé Pierre, 2016). Les métropoles françaises investissent significativement dans le développement de transports en communs accessibles et de la mobilité douce (pistes cyclables, vélos en libre-service, etc.). Enfin, les territoires doivent veiller à préserver la richesse de leur patrimoine culturel, architectural et naturel ainsi qu'à renforcer leur résilience, en particulier au regard des impacts du changement climatique.

A L'INTERNATIONAL

Plus d'un milliard d'individus vivent dans des quartiers précaires ; ce chiffre pourrait doubler d'ici à 2030. L'enjeu est d'intégrer ces quartiers à l'espace urbain en réduisant l'exclusion de leurs habitants. Lutte contre la précarité, accès aux services essentiels, durabilité, opportunités économiques et emplois, les défis à relever pour construire la ville de demain sont nombreux. La République dominicaine a fait appel à la France pour son soutien dans un triple programme : étendre le métro, mettre en place un transport fluvial et rationaliser l'urbanisation des berges.

Appelée de ses vœux par la Présidence de la COP, plus de 7000 villes et régions des cinq continents, représentant près d'un cinquième de la population mondiale, ont pris lors de la COP21 des engagements parfois très ambitieux. Elles ont de plus lancé avec un

groupe d'État une Vision à 5 ans qui intensifiera leurs réponses aux changements climatiques. Cette dynamique est amenée à se renforcer, avec la pérennisation d'un Sommet annuel ("Climate Chance" à Nantes en 2016).

La conférence Habitat III à Quito du 17 au 20 octobre 2016, dont la France et l'Equateur co-président la préparation, sera une occasion unique pour structurer un cadre de mise en œuvre des ODD à l'échelle des villes. Les collectivités françaises sont actives au sein de « cités et gouvernements locaux unis », principale organisation mondiale de villes. Elles contribuent aux positions internationales en vue de Quito où elles mettent en valeur les initiatives prises lors de la COP 21, autour du changement climatique et du développement durable, et œuvrent pour une ville plus inclusive, ouverte et accueillante.

PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT

Le Plan de rénovation énergétique de l'habitat ambitionne un rythme de rénovation de 500 000 logements par an d'ici à 2017 et vise une diminution de 38 % des consommations d'énergie dans le secteur du bâtiment d'ici 2020 (primes exceptionnelles, crédits d'impôt développement durable), avec une priorité donnée au traitement de la précarité énergétique. De même, la diffusion des labels HQE (Haute qualité environnementale) ou BBC (basse consommation énergétique) permet de valoriser les bâtiments aux meilleures performances.

RISQUES ET SMARTCITY

Des services d'aide à la décision se développent pour les collectivités, notamment pour prévenir les risques hydrométéorologiques : inondation, tempête, fortes chutes de neige ou submersion marine. Les plans de prévention des risques naturels (PPRN) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) intègrent les impacts du changement climatique dans la requalification des zones à risque.

L'HEBERGEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTE

Concernant l'hébergement d'urgence des personnes sans abri ou mal logées, l'Etat a mis en place un plan doté de 105 millions d'euros visant à offrir un hébergement plus digne et mieux adapté que les nuitées hôtelières. Par ailleurs, la prévention des expulsions locatives est renforcée.

MIXITE SOCIALE

Pour promouvoir la mixité sociale, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU, 2000) impose 20 à 25% de logements sociaux pour les communes de plus de 50 000 habitants. De plus, les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) bénéficient d'aides pour dynamiser les activités économiques (exonérations sociales et fiscales pour les entreprises afin de favoriser l'emploi).

La France s'engage aux côtés de 187 autres Etats pour mettre en œuvre le **CADRE D'ACTION ADOPTE A SENDAI** (Japon) en mars 2015 ; elle a contribué à la mise en place de systèmes de prévision et d'alertes précoces aux événements climatiques extrêmes, à travers l'initiative C.REWS.

INNOVATIONS POUR DES VILLES

DURABLES

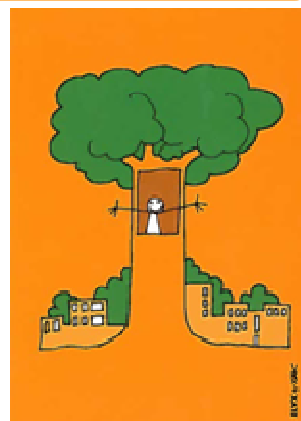
La France compte 19 écocités, 39 écoquartiers, près de 400 territoires à énergie positive pour la croissance verte qui mettent en œuvre des solutions exemplaires concrètes, innovantes et efficaces pour une nouvelle manière de fabriquer la ville. 16 groupements d'entreprises et de territoires ont été désignés lauréats « Démonstrateurs industriels pour une ville durable » pour développer des projets urbains exemplaires et innovants avec le soutien technique de l'État pendant 5 ans et l'appui du programme d'investissement d'avenir. Ces démonstrateurs se caractérisent par une faible empreinte carbone, l'autonomie énergétique, l'économie circulaire, la protection de la ressource en eau, la reconquête de la biodiversité, la mixité fonctionnelle et sociale et la participation citoyenne.

VILLES RESPIRABLES

Pendant cinq ans, la France accompagne 20 collectivités engagées "Villes respirables en 5 ans" avec jusqu'à un million d'euros financés par action et des bonus pour l'achat de véhicules propres

POLITIQUE DE LA VILLE

Une politique de développement social et urbain permet de financer 40 milliards d'euros pour rénover les quartiers les plus dégradés.



ORIENTATIONS

- Améliorer l'application du triptyque « **éviter, réduire, compenser** » pour réduire les **déchets** et optimiser leur gestion
- Développer une **économie circulaire**, promouvoir une culture de la **sobriété** et favoriser les **circuits courts**
- Renforcer la **production et la consommation responsables**
- Renforcer la **consommation responsable** en multipliant les informations relatives aux produits et en sensibilisant les citoyens
- Encourager à l'international les initiatives d'appui à l'**entrepreneuriat social** et à la mise en place de programmes **d'économie solidaire** par les entreprises

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

La consommation de matières en France s'est élevée à 12 tonnes par habitant en 2012 (SOeS). Afin de réduire les prélèvements en ressources et les pollutions, il est nécessaire de modifier les modes de production, de

consommation, de tri et de recyclage. Pour ce faire, la France qui bénéficie d'atouts importants en matière d'innovation, déploie l'éco-conception des biens et des services. Cela consiste à utiliser au maximum les ressources renouvelables et à valoriser les déchets par le réemploi, la

En France, l'apport du secteur de l'économie circulaire serait de 500 000 emplois et

2,5 % du PIB

Club de Rome

réparation et le recyclage. L'Etat encourage ce mouvement en incitant les acteurs à fournir des informations sur les impacts environnementaux de leurs produits. Le consommateur joue également un rôle clé grâce à ses choix d'achat et à la réduction de sa

consommation. Les établissements et administrations publics s'engagent quant à eux à l'exemplarité, notamment par le biais de la commande publique. Enfin, l'ensemble des acteurs économiques participent à l'émergence de nouveaux modèles collaboratifs, que ce soit l'économie du partage ou de la fonctionnalité (vente de l'usage et non la vente du bien), sans pour autant mettre en péril les acquis sociaux.

En outre, par un dispositif législatif et un plan national, les pouvoirs publics soutiennent le commerce équitable qui respecte les droits de l'Homme et l'environnement.

En 2014, le taux de valorisation des déchets

ménagers atteint **39 %** (recyclage : 22% et compostage 17%) soit 9 % de plus qu'en 2011
SOeS

A L'INTERNATIONAL

Le modèle de production et de consommation qui a fondé la prospérité des économies développées depuis le XIX^{ème} siècle et qui alimente aujourd'hui la croissance mondiale accentue les déséquilibres globaux. La France accorde son attention aux pressions exercées sur les ressources naturelles, qui constituent le système de régulation nécessaire à la vie de la planète.

La France participe à la valorisation des déchets et au renforcement des capacités des autorités publiques, tant au niveau environnemental qu'économique. L'AFD a accompagné plus d'une trentaine de projets depuis 15 ans, essentiellement en Afrique et auprès des collectivités locales. Addis-Abeba bénéficie d'un appui

pour soutenir la création de centres de stockage et de tri. Le fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) est présent dans le recyclage des matières organiques (Africompost en 2013 au Bénin), de recyclage de déchets plastiques et de composants électroniques.

Enfin, en aval, la transformation des modes de consommation passe par la formation des consommateurs, mais aussi par leur information. L'AFD mène des recherches sur la faisabilité, l'efficacité, le mode de gouvernance et l'équité de tels modèles de certification dans les pays en développement.

153 TERRITOIRES « ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE »

L'Etat accompagne les collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire, pour réduire les déchets de 1 million de tonnes d'ici 3 ans, et économiser 63 millions d'€.

L'OBSOLESCENCE PROGRAMMEE, technique visant à réduire volontairement la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement, est reconnue comme un délit depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

des produits permet d'apporter des informations quantifiées, claires et objectives, sur les impacts environnementaux des produits à destination des consommateurs. Cette transparence garantit ainsi un choix plus éclairé, voire plus responsables, du consommateur. Elle encourage aussi une meilleure éco-conception.

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES (RSE)

La France a instauré dès 2012 l'obligation de *reporting* environnemental et social pour les entreprises. À cette fin, la plateforme nationale d'actions globales pour la RSE regroupe l'ensemble des parties prenantes (acteurs économiques, syndicats, associations, élus et experts) pour débattre et faire des propositions. Par ailleurs, les fédérations professionnelles ont développé des outils d'accompagnement (études, guides, formations...) afin de favoriser l'intégration de la RSE dans les entreprises qu'elles rassemblent.

La France est partie prenante au **CADRE DECENNAL DE PROGRAMMES « CONSOMMATION PRODUCTION DURABLES » (10YFP)** adopté à Rio+20, assurant le co-pilotage du programme tourisme durable avec l'Organisation mondiale du tourisme.

ECO-CONCEPTION ET INFORMATION

L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement lors de la conception d'un produit en prenant en compte toutes les étapes du cycle de vie ; plusieurs labels en sont garants.

AGRO-ECOLOGIE A MADAGASCAR

Dans le domaine rural, l'agro-écologie propose des modèles respectueux des ressources naturelles, tout en étant fortement productifs. La France accompagne à Madagascar un projet où la mise en valeur de bassins versants et de périmètres irrigués prend en compte la formation aux techniques de production agro-écologiques, la fourniture de matériel approprié, et l'amélioration de l'aval des filières de production.



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS

ORIENTATIONS

- **Contenir le réchauffement climatique** bien en dessous de 2°C voire 1,5°C en développant des stratégies d'émissions de court et long terme réduisant drastiquement les émissions de gaz à effet de serre.
- Intégrer **l'adaptation** au changement climatique dans l'action publique et **anticiper les risques** (prévention)
- Renforcer les efforts d'efficacité énergétique et la part des **énergies renouvelables** dans le mix énergétique, et renforcer les puits de carbone.
- **Investir dans la coopération internationale, la recherche** et diffuser **l'information** pour mobiliser les acteurs
- Accompagner les pays en développement dans leur transition vers des **économies bas-carbone**

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

La France s'est pleinement mobilisée pour accueillir la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui a donné lieu au premier Accord universel sur le climat en décembre 2015. Elle a notamment adopté la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui vise à développer une économie bas-carbone avec pour objectif ambitieux de réduire les émissions de 40% d'ici 2030 par rapport à la quantité émise en 1990. Pour ce faire, le développement des énergies renouvelable est favorisé et le parc nucléaire français tend à être réduit.

Afin d'inciter tous les acteurs à réduire leurs émissions de GES, le principe pollueur-payeur s'applique depuis 2014 à

travers la contribution climat énergie, une taxe de toutes les émissions provoquées par l'utilisation de combustibles fossiles, dont les recettes contribuent à financer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

En 2013, la France a produit 0,9% des émissions de gaz à effet de serre mondiales pour une part du PIB mondial de

3,5%, ce qui la place parmi les pays les moins intensifs en émissions de gaz à effet de serre. Ces émissions proviennent essentiellement des secteurs du transport, du résidentiel tertiaire, de l'agriculture et de l'industrie. Quant aux émissions relatives à la consommation des ménages, elles restent élevées compte tenu des GES issus de la production de biens importés.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont baissé de
11% entre 1990 et 2013 sur
le territoire français
SOes

A L'INTERNATIONAL

La France contribue depuis longtemps aux travaux du groupement intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour sensibiliser et anticiper les changements climatiques. Elle s'est engagée à consacrer 2 Mds€ supplémentaires par an d'ici à 2020 à la lutte contre le changement climatique. Depuis 2006, 21 Mds € ont été dédiés à des projets en faveur du développement et du climat. Cela représente plus de la moitié (56%) des financements accordés par l'AFD à ses partenaires. La part de cet effort

consacrée à l'atténuation entre 2013 et 2015 permettra une diminution de 11,4 millions de tonnes de CO2 par an.

En outre, la France reconnaît la priorité accordée à l'Afrique pour l'accès à l'énergie et le développement des énergies renouvelables dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique afin d'accompagner les gouvernements africains qui souhaitent s'engager dans une trajectoire de développement sobre en émissions de gaz à effet de serre et résiliente aux impacts

du dérèglement climatique. Elle soutient en ce sens l'Initiative sur les énergies renouvelables en Afrique lancée par ses chefs d'Etat à la COP21.

La France a accompagné, par le biais d'une facilité mise en œuvre par l'AFD et Expertise France, des pays d'Afrique et des petits Etats insulaires en développement dans l'élaboration des contributions prévues déterminées au niveau national afin qu'ils puissent être parties prenantes du processus qui a conduit à l'Accord de Paris lors de la COP 21.

L'INITIATIVE FRANÇAISE POUR LES RECIFS CORALLIENS (IFRECOR) intègre la question du changement climatique dans les Outre-mer dans son programme de travail. Elle a notamment mis en place un réseau d'observatoires des effets du changement climatique sur les récifs coralliens, publié un guide sur les aménagements littoraux à destination des décideurs et estimé à 515 M€ par an la valeur des services rendus par les récifs en matière de protection côtière.

La lutte contre le changement climatique est au cœur de la politique française **D'AIDE AU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL** par le soutien à la géothermie en Ethiopie ou au Kenya, par la protection des récifs coralliens dans les Comores, par l'amélioration des transports durables aux Philippines, ou par la gestion des déchets en Polynésie.

LES LABELS COP21 reconnaissent les projets et les initiatives qui luttent contre les changements climatiques, innovent, mobilisent et ont une dimension internationale. A ce jour, 160 collectivités, 203 associations, 113 acteurs économiques et 90 organismes d'enseignement ou de recherche ont été labellisés Cop21.

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Des acteurs économiques s'engagent dans la lutte contre le changement climatique, notamment dans le domaine des transports via la charte « **Objectif CO2**, les transporteurs s'engagent » ou la convention d'engagement volontaire pour préserver les ressources non renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre des constructeurs routiers.

LA CONTRIBUTION CLIMAT ENERGIE a été introduite dans la fiscalité française pour inviter les consommateurs à plus de sobriété et décourager les émissions polluantes en faisant payer les plus gros émetteurs. Une trajectoire a été définie (de 22€/tonne en 2016 jusqu'à 100€/tonne d'ici 2030) et un « prix plancher » du carbone pour l'électricité sera imposé dès 2017.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (2011-2015)

Issue d'une large concertation, ce plan prend en compte les impacts du climat dans tous les domaines et émet des recommandations sur la biodiversité, l'agriculture, l'eau, l'urbanisme, la santé, les risques naturels, l'énergie, l'industrie, les infrastructures, etc. La révision du Plan en 2016 permettra d'intégrer les Outre-mer.

LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (2015)

Elaborée à l'issue d'un débat national, la loi de transition énergétique impacte tous les secteurs d'activité, dont notamment le développement de transports bas-carbone, l'isolation des logements, les énergies renouvelables. Pour sa mise en œuvre, les territoires disposent d'outils de planification et d'actions tels que les plans climat air énergie territoriaux. Quant aux entreprises et aux investisseurs, ils sont encouragés à évaluer leur impact sur le climat et à s'orienter vers des projets bas-carbone.

AGENDA DE L'ACTION

La France, aux côtés du Pérou, du Maroc et des Nations unies, a joué un rôle moteur pour la mobilisation d'une ampleur sans précédent de tous les acteurs de la société civile - entreprises, collectivités, fondations, ONG - dans le cadre du Plan d'Action Lima Paris. Aujourd'hui, il fédère plus de 10 000 acteurs de plus de 180 pays, individuellement ou rassemblés au sein de 70 coalitions internationales et multi-partenariales. La Décision de Paris salue d'ailleurs ses résultats et met en valeur cette démarche sans précédent. La France continue à appuyer activement cette dynamique en 2016 et œuvre au côté de la présidence montante Marocaine de la COP22 pour en assurer l'esprit inclusif, transparent et pérenne.





CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OcéANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATIONS

- Lutter en France et à l'international contre la **pollution marine** de tous types,
- Protéger la **biodiversité marine**, encourager à l'international la protection de la biodiversité en haute mer et lutter contre les espèces invasives
- Assurer une **pêche durable** et un **partage équitable** des ressources économiques, lutter contre la surpêche
- **Concilier les usages** de l'océan et des milieux littoraux
- Limiter les **impacts du changement climatique** sur les océans, dont l'acidification

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

La France dispose d'un domaine maritime de 11 millions de km², dont 97% dans les Outre-mer, soit le deuxième du monde, ce qui lui confère une responsabilité particulière. Pour cela, la France applique la Politique Commune de la Pêche (PCP), texte fondateur modernisé en 2013, qui lie étroitement protection environnementale et activités économiques. Cependant, il convient de poursuivre les efforts notamment en matière de lutte contre la surpêche, de conciliation des usages et de réduction des pollutions. Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages permet la création de zones fonctionnelles halieutiques pour une protection ciblée et

A l'échelle planétaire, la France héberge environ :

10% des récifs coralliens,

20% des atolls et

6% des monts sous-marins.

IFRECOR

efficace des espèces au regard de toutes les activités. La France a, en outre, soutenu l'interdiction du chalutage au-delà de 800 mètres de profondeur devant les institutions de l'Union européenne ce qui a mené à un accord le 30 juin 2016.

L'action de la Marine française contribue à la maîtrise des risques liés à l'activité maritime, à la répression et à la lutte contre les pollutions, au contrôle et à la sauvegarde des espaces protégés et fragiles.

Par ailleurs, les schémas de cohérence territoriale (SCOT) ambitionnent d'ici 2020-2030 de laisser sauvage un tiers des rivages.

A L'INTERNATIONAL

Plus de trois milliards de personnes vivent de la biodiversité marine et côtière. Les océans absorbent environ 30% du CO₂ émis par les activités humaines, 30% des stocks mondiaux de poisson sont surexploités, et l'acidité des océans a été multipliée par 3 depuis le début de la révolution industrielle. Et le changement climatique poursuit la dégradation des milieux naturels marins et de la biodiversité. La France améliore les capacités régionales de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique en particulier des îles du Pacifique au travers de projets pilotes aux Fidji, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie

française et à Vanuatu. L'approche inclut une dimension sociale au travers d'une implication des communautés locales dans la gestion des risques.

En outre, la convention sur les mesures de contrôle de l'Etat du port de l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été ratifiée par 24 parties contractantes, dont la France. Dès la 25ème ratification, cette convention sera opérante : elle apporte un volet important à la lutte contre la pêche illégale, avec la mise en place de mesures de coordination et de coopération de contrôle entre Etats pour éradiquer cette pêche, particulièrement nocive.

AIRES MARINES PROTEGEES

La France compte 7 parcs naturels marins et 3 sont en projets (le Cap Corse, la Martinique et le Golfe Normand-Breton). Elle dépassera en 2016 son objectif de protection de 20 % de son espace marin suite à la création de l'aire marine protégée de Nouvelle-Calédonie et l'extension de la réserve naturelle des Terres Australes Françaises d'une surface égale à la France.

BIODIVERSITE

Dans la Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020), la France s'engage à ce que d'ici à 2020 tous les stocks de poissons, d'invertébrés et de plantes aquatiques soient gérés et récoltés d'une manière durable et la pêche illégale soit maîtrisée.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Face à la pollution marine liée aux déchets ou aux nutriments, la France s'est engagée à limiter l'impact de ses activités : réduction des apports de nitrate aux abords des côtes, notamment pour lutter contre la prolifération des algues vertes, ou encore interdiction des sacs et de la vaisselle plastique jetable.

PROTECTION DE LA MER

Un moratoire immédiat sur la recherche d'hydrocarbure a été déclaré par la France en Méditerranée, à la fois dans ses eaux territoriales et dans sa zone économique exclusive. Elle demandera l'extension de ce moratoire à l'ensemble de la Méditerranée dans le cadre de la convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral méditerranéen.

LA STRATEGIE NATIONALE POUR LA MER ET LE LITTORAL (SNML)

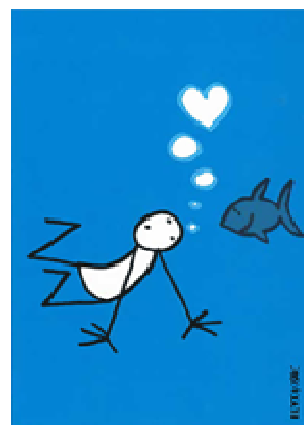
constitue un document stratégique de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral. Elle porte une vision à long terme de la politique intégrée de la mer et du littoral.

CROISSANCE BLEUE

La recherche et l'investissement dans les énergies marines renouvelables sont en plein essor avec le soutien du programme des investissements d'avenir. L'initiative « PME biodiversité 2015 », reconnaît des projets tels Écocean qui protège la biodiversité fragilisée dans les ports ou Saclaf SMF qui détecte des biotopes sous-marins.

La France, via son **FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FFEM)**, accompagne le renforcement des capacités en finançant la participation de post-doctorants de pays en développement au projet Tara Océans. Cela fera progresser leur capacité d'intervention en matière de connaissance des écosystèmes marins, de développer une coopération internationale dans ce domaine et de soutenir une meilleure prise en compte de ces écosystèmes dans la gouvernance de la haute-mer.

Suite à l'initiative lancée par la France, Monaco et la Tunisie en 2013 en pour promouvoir les **AIRES MARINES PROTEGEES (AMP)**, l'Association pour le financement durable des AMP de Méditerranée, présidée par la France, compte désormais neuf membres. La France s'engage par ailleurs en faveur de la croissance bleue en Afrique au travers d'un partenariat multi-bailleurs structurant lancé en 2016 avec la Banque mondiale : ce programme vise à mobiliser 1 Md de dollars d'ici 2020 et permettra la création d'un observatoire dédié à la prévention et à la gestion du risque côtier.





PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, EN VEILLANT A LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GERER DURABLEMENT LES FORETS, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DEGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN A L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITE

ORIENTATIONS

- Préserver les **écosystèmes** terrestres et d'eau douce
- Protéger la **biodiversité**, lutter contre le **trafic d'espèces protégées** et lutter contre les **espèces invasives**
- Lutter contre **l'artificialisation des sols** et la dégradation des sols et du milieu naturel
- Partager les bénéfices tirés des **ressources génétiques** de la nature
- Renforcer le lien entre **développement économique et protection de la biodiversité**
- Promouvoir à l'international la **gestion durable des terres et des écosystèmes** à travers une approche territoire

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

En 2015, 160 612 espèces (faune, flore, fonge, terrestres et marines) ont été répertoriées, avec des chiffres en constante évolution au fil des découvertes (Museum National d'Histoire Naturelle). Ces chiffres confirment la richesse de la biodiversité de métropole et d'Outre-mer, mais aussi sa fragilité. 1 260 espèces éteintes ou menacées au niveau mondial sont présentes dans au moins un des territoires français. Or la fragmentation croissante du territoire restreint les possibilités de migration, d'alimentation et de reproduction de nombreuses espèces. Adopter une approche écosystémique et lutter contre la dégradation des milieux apparaît comme un enjeu central de préservation de la biodiversité, alors que les sols artificialisés représentent

En 2014, les sols
artificialisés représentent
9,3% du territoire
INSEE

9,3% du territoire en 2014 (SOeS). Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages énonce la création de l'Agence Française de la Biodiversité, l'interdiction de la brevetabilité des plantes et des animaux issus de procédés biologiques et les droits d'échanges de plants et de semences pour tous les agriculteurs. Elle met ainsi l'accent sur les services rendus par la biodiversité. En outre, le Ministère de l'Intérieur, avec l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, lutte contre le trafic d'espèces protégées ; des enquêtes sont en cours sur les trafics d'ivoire, de bois tropicaux, de civelles et d'oiseaux.

A L'INTERNATIONAL

Près de 5000 chercheurs sont investis en France dans la recherche sur la biodiversité dont certains participent à la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

La France a été la première à inscrire dans la loi l'obligation de rapportage sur le développement durable pour les grandes entreprises, dès 2001, étendue en 2015 aux investisseurs dans le cadre de la loi sur la transition énergétique. Par ailleurs, la loi du 7 juillet 2014 sur le développement international a inscrit la nécessité, tant pour les acteurs publics que privés, d'intégrer des critères de RSE dans l'octroi et la mise en œuvre de l'aide. Le groupe AFD reconnaît la

responsabilité sociétale de l'organisation (RSO) comme un facteur essentiel au développement et à la mise en œuvre des projets qu'elle finance et utilise comme référence un certain nombre de règles et de directives produites par des organisations internationales et les bonnes pratiques sectorielles internationales, publiées par exemple par les grandes associations professionnelles.

La France soutient l'action du Global compact des Nations unies et en constitue le 2^e réseau au monde. Global compact France est engagé dans la lutte contre le changement climatique et a œuvré au succès de la COP21 à Paris ; il travaille aujourd'hui avec les pouvoirs publics à contribuer à l'atteinte des ODD.



L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ doit répondre aux enjeux de protection et de valorisation de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, que ce soit en métropole ou en Outre-mer. Tous les acteurs, publics et privés, travailleront en partenariat pour assurer la préservation de la biodiversité et développer les connaissances scientifiques.

DIMINUTION DE L'USAGE DES PESTICIDES

L'utilisation de produits phytosanitaires ayant progressé de 5% par an en moyenne de 2009 à 2013 (MAAF/SSP), le plan Ecophyto 2 renouvelle l'engagement de réduire leur usage de 50% d'ici 2025, en encourageant des pratiques agroécologiques et en diffusant des certificats d'économie de pesticides pour aider les distributeurs à agir.

SERVICES ECOSYSTEMIQUES

Afin de mieux connaître la contribution des écosystèmes à la création de la richesse nationale, le Ministère de l'Environnement a engagé l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques : EFES.

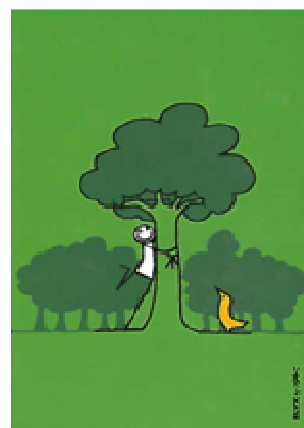
La France a signé le **PROTOCOLE DE NAGOYA** sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

FORETS DU CAMEROUN

La France accompagne le Cameroun dans la protection de son important couvert forestier (22,5 M ha dont 16,9 M de forêts denses), en mettant à sa disposition des images satellites, ainsi que des formations et des moyens de leur analyse.

PROTECTION DES MILIEUX

La France met en œuvre des programmes de protection du patrimoine naturel et développe des espaces protégés qui couvrent plus de 34% du territoire (SOeS). Quant aux trames vertes et bleues, elles constituent un réseau écologique pour la circulation des espèces.





PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES À TOUS AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES

ORIENTATIONS

- Assurer un **Etat de droit** garantissant le respect des **libertés fondamentales** et **l'accès à l'information**
- Développer la **participation citoyenne** et assurer des institutions et des **administrations exemplaires**
- Lutter contre toutes les formes de **violence** et assurer **une justice efficace**
- Lutter contre toute forme de **criminalité organisée** et contre les flux illicites
- Poursuivre l'engagement en faveur de **l'abolition universelle de la peine de mort**
- Lutter sur le plan international contre la **traite des êtres humains**

ENJEUX ET ACTIONS

EN FRANCE

Sur la scène internationale, la France prend toute sa part aux opérations de maintien ou de rétablissement de la paix, sous l'égide des Nations Unies dont elle est un membre permanent du Conseil de sécurité.

En matière d'État de droit, depuis 2010, la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) permet à tout justiciable de demander, sous certaines conditions, au Conseil constitutionnel de vérifier si une disposition législative ne porte pas atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution française. Le Défenseur des droits, institution indépendante qui a pour mission de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et de permettre l'égalité de tous dans l'accès aux droits, s'inscrit dans ce mouvement destiné à

En 2014, près de

900 000

personnes ont
bénéficié de l'aide
juridictionnelle

*Les chiffres clés de la
justice 2015*

renforcer les droits des citoyens. Le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique prévoit la création

de l'Agence nationale de lutte contre la corruption et le financement de la protection juridique des lanceurs d'alerte et leur protection dans le secteur financier.

Enfin, depuis 2015, la menace terroriste s'est considérablement amplifiée sur le territoire national entraînant le renforcement du plan Vigipirate, la déclaration de l'état d'urgence et la mise en place de l'opération Sentinelle interarmées avec la protection permanente des

approches maritimes et aériennes et le déploiement de 10 000 soldats en appui des forces de sécurité intérieure.

À L'INTERNATIONAL

Le renforcement de l'État de droit et la protection des populations vulnérables sont au centre de l'action du MAEDI. La France accompagne par exemple la société civile et les autorités nationales tunisiennes dans un processus de renforcement des garanties en matière de protection des droits de l'homme et des libertés. Elle s'attache à renforcer les capacités des cadres de l'administration, des nouvelles instances nationales indépendantes, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme ainsi qu'à améliorer leur dialogue et leurs interactions.

En outre, l'engagement de la France en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort est déterminé et ne faiblit pas : il demeure une priorité en matière de droits de l'homme. La France se mobilise dans la lutte contre la traite des êtres humains. Chaque année, ce sont plus de 2,5 millions de victimes, principalement

des femmes et des enfants, recrutées et exploitées à travers le monde. Dans ce contexte, la France collabore notamment avec l'office des nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et s'engage au renforcement des capacités nationales et à la consolidation des mécanismes de coopération transfrontalière des pays du Golfe de Guinée.

La France est mobilisée, sur le terrain et dans les enceintes internationales, pour assurer le respect du droit international humanitaire et de la protection des civils. Alors que les crises accroissent chaque jour les besoins humanitaires et que plus de 60 millions de personnes dans le monde ont été contraintes de fuir leur foyer, la France a réaffirmé lors de la récente conférence d'Istanbul son engagement en faveur de la protection des civils, et du renforcement du continuum entre aide humanitaire et développement.

ACCES A L'INFORMATION

Selon une étude de l'ONU, en 2014, la France se positionne au 1er rang mondial en matière d'accessibilité à l'information en ligne *via* son site service-public.fr

SECURITE

La stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013-2017) développe des actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, mais aussi pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes et renforcer la tranquillité publique.

80 zones de sécurité prioritaires sont établies avec une collaboration accrue entre la police, les parquets, la gendarmerie, les services administratifs et fiscaux.

De plus, la loi relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs (22 mars 2016), est venue renforcer les dispositifs existants.

La Haute Autorité pour la **TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE** vérifie et publie les déclarations de patrimoine et d'intérêts des responsables publics afin de lutter contre toutes les fraudes.

JUSTICE

Une réforme dite « Justice du 21^{ème} siècle » est engagée en France. Elle a pour objectif de faciliter l'accès aux droits en créant un service d'accueil unique du justiciable et en simplifiant les démarches. Elle tend aussi à favoriser les modes alternatifs de règlement des litiges.

PREVENTION DES CONFLITS

Les armées françaises contribuent à la prévention des conflits et optimisent l'interaction entre les forces engagées et leur environnement civil en matière de sécurité, de gouvernance, de santé, de justice, de liberté et de suffisance économique sur les théâtres d'opérations extérieures.

A ISTANBUL, LA FRANCE A PRIS 10 ENGAGEMENTS pour : i) renforcer la mobilisation politique pour prévenir et résoudre les crises ; ii) protéger les populations civiles dans les conflits armés, en particulier les enfants en renforçant le respect du droit international humanitaire et des cadres juridiques existant ; iii) Répondre aux conséquences humanitaires des catastrophes naturelles et du dérèglement climatique ; et iv) renforcer l'efficacité de l'action humanitaire en lien avec les ODD.



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

ORIENTATIONS

- Mobiliser davantage de **financements pour le développement durable**: améliorer la mobilisation des ressources domestiques, augmenter l'aide internationale, et aider à la mise en place d'un système de promotion de l'investissement dans les pays les moins avancés
- Aider au maintien de **niveaux de dette soutenables** à long terme
- Renforcer **l'accès et la diffusion des technologies** à travers le mécanisme de facilitation des technologies
- Soutenir les initiatives de **renforcement de capacités** dans les pays en développement
- Promouvoir la **révolution des données** pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030

ENJEUX ET ACTIONS

L'ODD 17 fait référence aux moyens de mise en œuvre - financiers ou non - nécessaires à la réalisation des 16 autres objectifs. Le programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) décrit le partenariat mondial renouvelé pour le développement durable et définit le cadre global pour la mise en œuvre de l'agenda. Ses 7 champs d'actions recouvrent les 5 thématiques qui composent l'ODD 17. Le PAAA est intégré dans l'agenda 2030 dont il constitue, aux côtés de l'ODD 17, la partie « mise en œuvre ».

La France s'inscrit dans ce cadre renouvelé et pertinent des moyens de mise en œuvre de l'agenda. Sa première loi sur la politique de développement et de solidarité internationale anticipait le nouveau cadre international défini en 2015 en insistant sur la nécessité de prendre en compte de façon simultanée les composantes économique, sociale et environnementale du développement durable et sur le rôle et la complémentarité de l'ensemble des acteurs publics et privés. Elle souligne le besoin de différencier les instruments et les modalités d'intervention en fonction des besoins des pays, l'aide publique au développement (APD) ayant notamment un rôle de catalyseur des multiples sources de financement, là où le potentiel de mobilisation des ressources fiscales et le recours aux marchés financiers demeurent encore limités et insuffisants.

La mobilisation des ressources domestiques : la France apporte un soutien aux pays en développement dans la réforme de leur système fiscal. Outre l'initiative fiscale d'Addis-Abeba, dont l'objectif phare est d'augmenter l'assistance technique mise à disposition des pays en développement, la France est particulièrement impliquée dans des initiatives internationales comme « Inspecteurs des impôts sans frontières » ou le cadre inclusif de l'OCDE pour la mise en œuvre du projet de « lutte contre l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices » (BEPS).

Les technologies : la France a fortement participé à la création du Mécanisme de facilitation des technologies et a poursuivi son plaidoyer dans le cadre du premier forum multi-acteurs sur les sciences, technologies, innovations en juin 2016.

Les données : la France s'implique dans le Partenariat mondial sur les données du développement durable ou encore le partenariat pour un gouvernement ouvert dont elle prendra la co-présidence fin 2016. Elle soutient également un pôle d'excellence dans le domaine des statistiques en Afrique en contribuant à AFRISTAT (l'observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne) et en appuyant 3 écoles de statistique africaines. La France a adopté un nouveau plan d'action « numérique et développement ».

Le commerce : la France est pleinement engagée sur la révision de la stratégie d'aide au commerce de l'UE pour mieux refléter l'évolution du contexte et assurer la mise en œuvre des engagements pris en 2015.

ITIE : La France apporte un appui à l'ITIE depuis 2005, en particulier pour sa mise en œuvre dans quatorze pays francophones. En juin 2013, à l'occasion du sommet du G8, la France s'est engagé à adhérer à l'initiative. Cet engagement, qui figure dans le premier plan d'action national de la France pour le partenariat pour un gouvernement ouvert, accompagne la volonté des autorités françaises de développer une activité minière responsable en Guyane et de promouvoir le domaine minier métropolitain. La préparation de la candidature de la France à l'ITIE a été engagée en mars 2016.

Stratégie « innover ensemble » : Le MAEDI a approuvé une stratégie intitulée « innover ensemble » qui valorise et incite les entreprises à aller au-delà de la RSE. Elle comprend 16 propositions pour les initiatives de l'économie et de l'entrepreneuriat social et inclusif dans les politiques

de développement, et met l'accent sur le besoin de travailler en coalition d'acteurs.

Cohérence des politiques : La France a inscrit la CPD parmi les priorités de la politique de développement et de solidarité internationale dans le cadre de la loi du 7 juillet 2014. Plusieurs principes guident l'action des opérateurs français de la politique de développement : la prise en compte du genre, des dimensions sociales et environnementales mais aussi du commerce équitable.

Finances : la France a intégré la vision plus large et modernisée du financement du développement promue par le PAAA, avec un engagement collectif renouvelé en faveur de l'APD, en particulier pour les PMA. Les financements publics français pour l'aide au développement dans les Etats étrangers sous forme de prêts croîtront de 4 Mds€ d'ici 2020, dont la moitié soit 2 Mds€ sera dédiée au climat. L'augmentation des financements se fera aussi sous forme de dons, de près de 400 M€ de plus d'ici à 2020 par rapport à leur niveau actuel. La France effectue une étude pilote sur le nouvel indicateur de financement public pour le développement durable - TOSSD.

Dette : dans le cadre des négociations internationales sur le financement du développement, la France promeut le respect de principes de financement soutenable ainsi qu'une meilleure assistance technique pour les pays concernés. Elle préside le Club de Paris - enceinte de coordination des créanciers souverains - et appuie sa politique de prêt sur les analyses réalisées par les institutions financières internationales

Mobilisation des ressources domestiques : une plateforme de réflexion interministérielle a été mise en

place afin de renforcer la coordination et l'efficacité des actions menées par les acteurs français dans ce domaine.

Commerce : la France est convaincue que le commerce, s'il est accompagné des politiques adéquates, peut jouer un rôle moteur en matière de développement. Il est essentiel de mieux intégrer les pays en développement, et notamment les PMA, dans le commerce international. C'est la raison pour laquelle la France attache une grande importance à l'initiative de l'aide pour le commerce et entend continuer son soutien en la matière. La France a ainsi pris 1,96 Mds € d'engagements pour l'Aide au commerce en 2014.

Renforcement des capacités : La réforme du dispositif de coopération technique français, avec la création d'Expertise France, a permis de renforcer les moyens d'action en matière de renforcement de capacité au profit de nos pays partenaires en améliorant l'efficacité, la pertinence et la rapidité de nos interventions. Ainsi, la France peut mieux répondre à la demande de renforcement de capacités de nos partenaires. Expertise France s'inscrit pleinement dans la réalisation de l'agenda 2030 et de ses ODD. Par ailleurs, la France a décidé de confier à l'AFD la responsabilité de promouvoir, en partenariat avec Expertise France, le renforcement des capacités en matière de gouvernance.

Co-bénéfices : Depuis 2014, l'AFD s'est doté d'un objectif ambitieux de 50% de financements à co-bénéfice climat. Elle a dépassé cet objectif en 2015.

Questions structurelles : Un rapprochement stratégique entre l'AFD et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), permettra de créer des synergies stratégiques et opérationnelles entre ces deux institutions en faveur du développement durable.

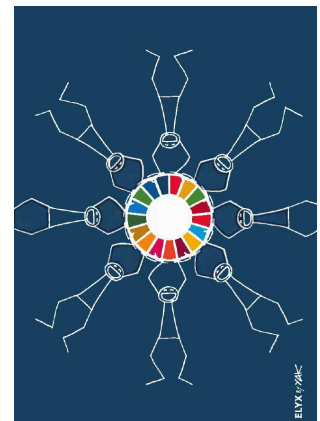
PLAN D'ACTION LIMA-PARIS –COP21:

La France s'attache à renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, notamment par l'intermédiaire du **PLAN D'ACTION LIMA PARIS** où, avec le Pérou puis le Maroc, elle a contribué à fédérer près de 10 000 acteurs de plus de 180 pays rassemblés au sein de 70 coalitions internationales et multi-partenariales. La France s'est de plus attachée dans le cadre de la présidence de la COP21 à favoriser les échanges entre l'ensemble des acteurs, organisant par exemple 5 business dialogue entre les pouvoirs publics et les PDG de grands groupes privés.

LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAAA ET DE L'ODD 17

Le suivi de la mise en œuvre du PAAA est effectué annuellement à l'occasion du « forum de suivi du financement du développement », sous les auspices de l'ECOSOC. C'est à cette occasion que sont suivis les progrès sur l'ensemble des moyens de mise en œuvre de l'Agenda 2030, soit de l'ODD 17.

LA TROISIEME CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT s'est déroulée en juillet 2015 à Addis-Abeba (Ethiopie) en amont de l'adoption de l'Agenda 2030 et de ses 17 ODD. Les membres des Nations unies ont adoptés à l'issue de cette conférence le Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA), qui décrit le partenariat mondial renouvelé pour le développement durable. Ce document comprend les engagements, orientations et recommandations politiques sur le financement du développement durable et définit le cadre pour la mise en œuvre des ODD. Il envoie notamment un message fort sur l'importance du climat et son intégration dans l'ensemble des politiques de développement, et entérine une vision large, modernisée et diversifiée du financement du développement en l'ancrant dans la durabilité. Cela a représenté une étape importante sur le chemin de l'adoption de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris.



Les nouveaux indicateurs de richesse

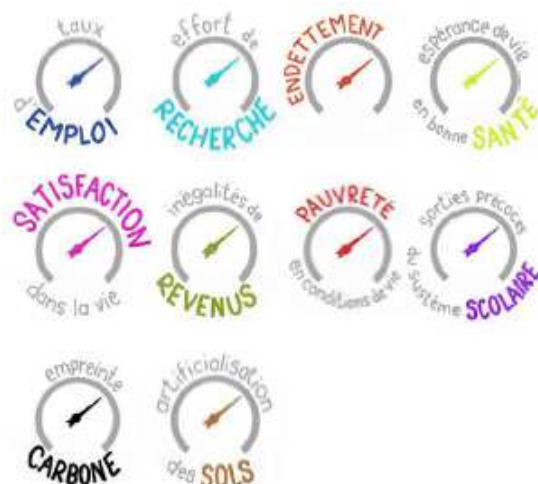
La France s'est fortement investie dans le processus de définition des indicateurs mondiaux de suivi des objectifs de développement durable qui seront formellement endossés prochainement par l'Assemblée générale des Nations Unies. D'ores et déjà, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise auprès de l'ensemble des services statistiques des ministères une étude de faisabilité de leur production au niveau national. A court ou moyen terme, le service statistique public devrait être en mesure de produire un peu plus de la moitié des indicateurs (définition attendue ou approchée). Une transposition nationale des indicateurs pourra être réalisée.

Parallèlement, en phase avec la cible 19 de l'ODD 17 visant à développer de nouveaux indicateurs au-delà du simple produit intérieur brut, la France s'est dotée, grâce à la loi du 13 avril 2015, de dix nouveaux indicateurs de richesse. Ils doivent être pris en compte dans la définition des politiques publiques pour assurer une meilleure mesure du progrès.

Définis au terme d'une consultation citoyenne conduite par France Stratégie au printemps 2015, ces indicateurs portent sur l'emploi, l'investissement, l'endettement du pays, la santé, les inégalités, l'éducation, la protection de l'environnement, le bien-être ressenti.

La loi stipule que « le Gouvernement remette annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante (...) au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut (...) ».

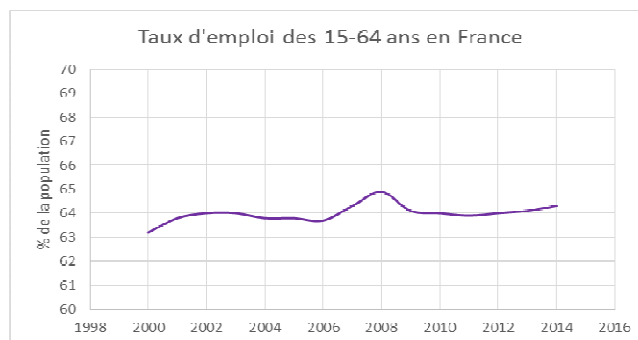
Ces indicateurs, qui s'inscrivent dans la logique de « l'agenda 2030 », sont cohérents avec le programme national de réforme, déclinaison nationale de la stratégie de la Commission européenne « Europe 2020 » en faveur d'une croissance « intelligente », soutenable et inclusive.



TAUX D'EMPLOI

Le taux d'emploi mesure la part des personnes possédant un emploi au sens du Bureau international du travail (BIT), sur la population âgée de 15 à 64 ans. En 2014, le taux d'emploi en France est de **64,3%** (INSEE).

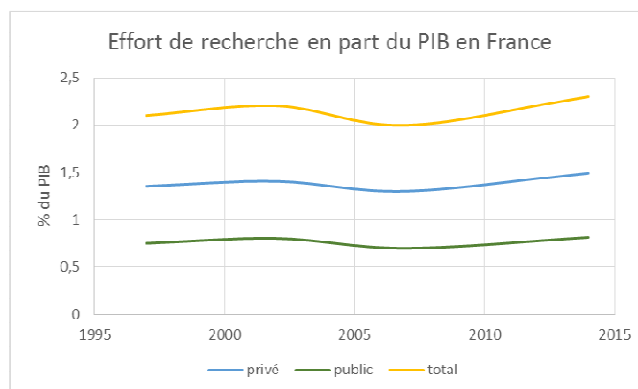
« Le taux d'emploi se situe à son plus haut niveau depuis 30 ans (à l'exception de 2008). [Ce résultat peut surprendre dans le contexte d'une crise économique, mais il traduit le fait que de plus en plus de personnes inactives entrent sur le marché du travail (augmentation du taux d'activité). Le taux d'emploi augmente moins vite que le taux d'activité, donc le chômage augmente.] »



EFFORT DE RECHERCHE

L'effort de recherche est mesuré par la part de dépense intérieure consacrée à la recherche et développement (R&D) sur le territoire national, par les administrations françaises et par les entreprises. Il regroupe la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental. En 2014, l'effort de recherche représentait **2,3%** du PIB. (Ministère de la Recherche : MENESR-SCSESR-SIES)

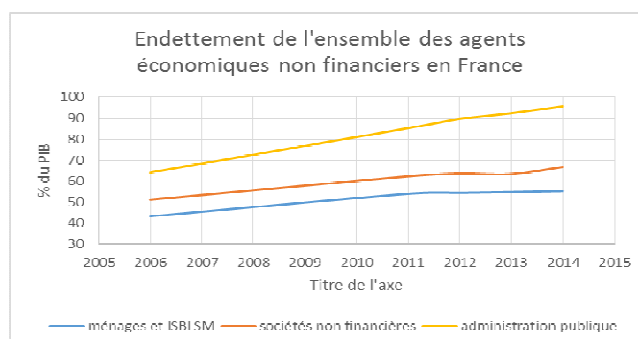
« Il comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achat d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières). »



ENDETTEMENT

L'endettement de l'ensemble des agents économiques non financiers, exprimé en pourcentage du PIB, permet de connaître la somme des crédits contractés à la fois par les entreprises, les particuliers et l'Etat. (Insee, comptes nationaux)

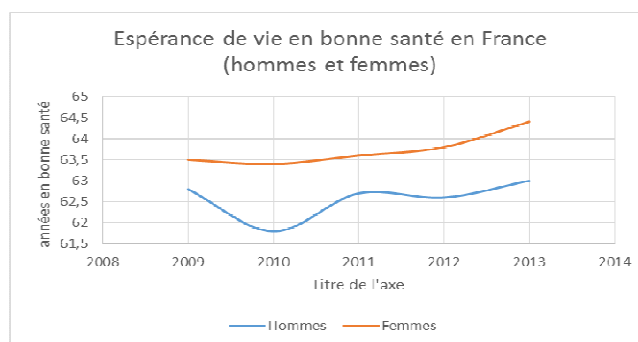
« Il permet de prendre la mesure de la dette [de l'ensemble de l'économie du pays], léguée aux générations futures. »



ESPERANCE DE VIE EN BONNE SANTE

L'espérance de vie en bonne santé prend en compte la qualité des années vécues en mesurant le nombre d'années que peut espérer vivre une personne sans incapacité ni limitations d'activités dans les gestes de la vie quotidienne. (Eurostat- SILC)

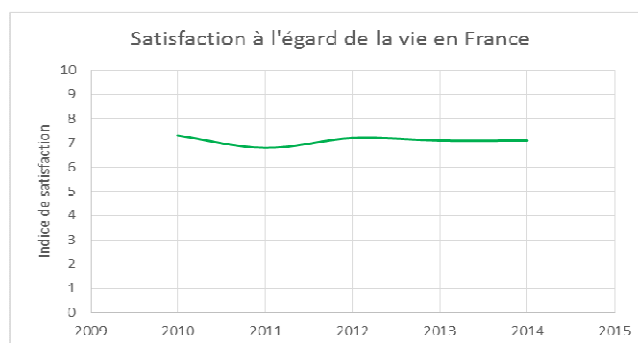
« [Outre une inégalité entre les sexes, les écarts par catégories socioprofessionnelles montrent que les catégories les plus défavorisées subissent une durée de vie plus limitée et plus d'années de vie avec incapacités que les catégories socioprofessionnelles plus élevées. »



SATISFACTION A L'EGARD DE LA VIE

L'indicateur de satisfaction à l'égard de la vie donne la moyenne des réponses à la question suivante : «sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), indiquez votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement. » (INSEE-Eurostat/2014 provisoire)

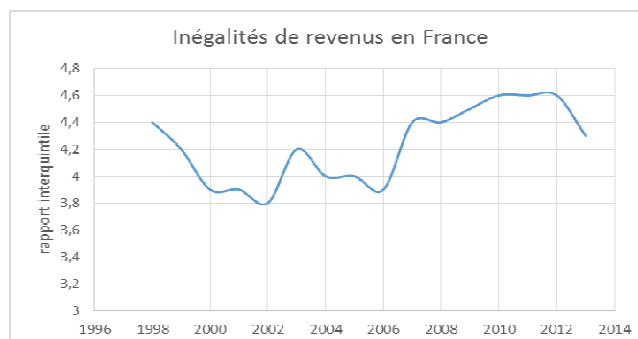
« L'indicateur repose donc sur des déclarations, intégrant les valeurs, les préférences, le vécu et la vision de l'avenir des personnes questionnées. Le bien-être ne saurait être uniquement matériel. Il englobe des aspects liés aux relations sociales, à la participation à la vie publique, mais aussi à la sécurité et à la confiance dans les autres et dans les institutions. »



INEGALITES DE REVENUS

Le rapport interquintile permet de mesurer l'écart de revenu entre les 20% des plus riches et les 20% des plus pauvres. Les revenus prennent en compte l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement, ainsi que les prestations sociales. En 2013, l'écart de revenu moyen s'établit à **4,3**. (INSEE-DGfip-Cnaf-Cnav-CCMSA)

« L'interprétation [du niveau d'inégalité] peut être difficile car il est très fortement influencé par les revenus des quelques centaines de personnes les plus fortunées, sans traduire réellement l'évolution du revenu de la majeure partie de la population. »



PAUVRETE EN CONDITIONS DE VIE

La pauvreté en conditions de vie désigne une situation de difficulté économique longue qui caractérise une personne lorsqu'elle cumule au moins 3 difficultés matérielles parmi 9 (arriérés de paiement, chauffage, dépenses imprévues, achat de viande, vacances, téléviseur, lave-linge, voiture et téléphone). En 2014, cela représente **12%** des individus de France métropolitaine (INSEE, SRCV-EPCV)

« Elle correspond à l'image de la pauvreté communément admise, à savoir l'exclusion de pratiques et de consommations de base. »

SORTIES PRECOCES DU SYSTEME SCOLAIRE

L'indicateur « sorties précoces » mesure la proportion de jeunes de 18-24 ans qui n'étudient plus, n'ont pas terminé avec succès le second cycle de l'enseignement secondaire et n'ont pas suivi de formation au cours des quatre derniers mois. En 2015, cela représente **9,3%** des Français (18-24 ans) en métropole (INSEE).

« En France, cette catégorie correspond aux jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études ni formation et n'ont pas de diplôme supérieur du brevet. »

EMPREINTE CARBONE

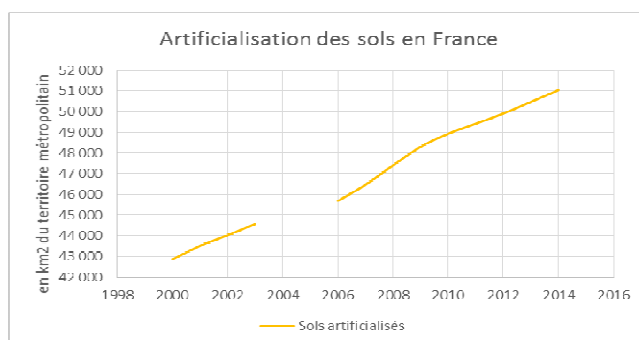
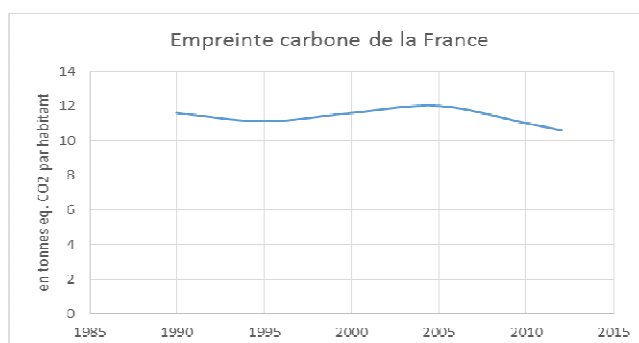
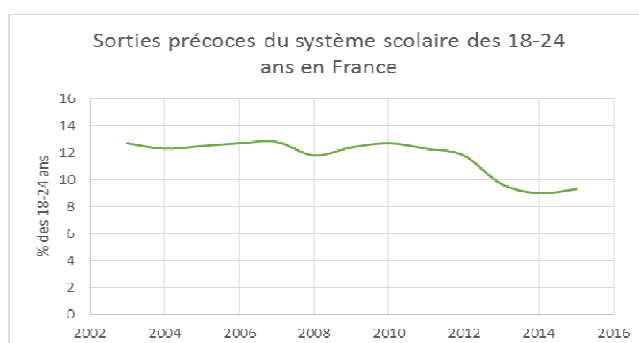
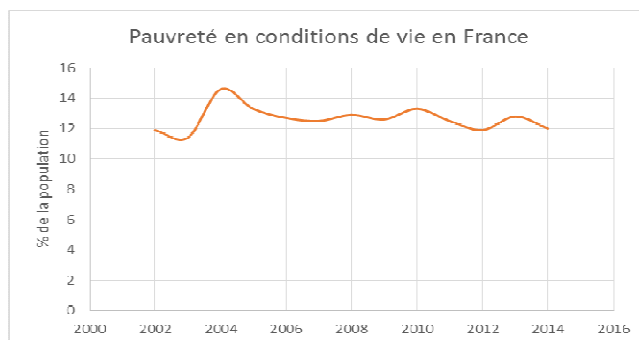
L'empreinte carbone évalue les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par la consommation de la population résidant sur le sol national. L'empreinte carbone par Français est de 10,6 tonnes en 2012, soit un niveau inférieur de 10% à celui de 1990. (SOeS)

« Elle est égale à la somme des GES émis en France pour satisfaire la demande intérieure et des GES contenus dans nos importations. Les GES sont le CO₂, le CH₄ et le N₂O. »

ARTIFICIALISATION DES SOLS

Les sols artificialisés recouvrent les sols bâtis et les sols revêtus et stabilisés (routes, voies ferrées, parkings, chemins...). Elle recouvre également les mines, les carrières, les décharges, les chantiers, les terrains vagues et les espaces verts artificiels. En 2014, le taux d'artificialisation est de **9,3%**, soit **51 043 km²** du territoire métropolitain. (SoeS-SSP, T-L)

« L'artificialisation du territoire engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels, accélère le ruissellement des eaux pluviales et la vulnérabilité aux inondations. Elle a également un impact sur la biodiversité. »





SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

